

Table des Matières

Séjour	2
Bureau de la migration et de l'intégration	2
Service des étrangers	3
Services de migration pour la jeunesse (JMD)	4
Conseil en matière d'asile et de migration	6
Asile	11
L'exil : Informations Pays d'origine, chiffres, situation dans le district	12
Informations pour les personnes ayant fui l'Ukraine	14
Informations pour les personnes ayant fui la Syrie	20
Formes de protection dans le système d'asile	22
1. l'enregistrement et l'hébergement	24
2. demande d'asile	26
3. Procédure de Dublin	30
4ème audition	30
5e décision	31
6. procédure de plainte	33
7. conseils en matière de retour	34
Documents de séjour	37
Droit de séjour d'opportunité (à partir du 31 décembre 2022)	39
Asile familial, protection internationale pour les membres de la famille et les réfugiés mineurs non accompagnés	41
Commission pour les cas de rigueur en Rhénanie-Palatinat	43
Enfants et jeunes réfugiés sans parents	45
Prestations	45
Cercles d'entraide	48
Service de recherche	50
Naturalisation	50
Regroupement familial / regroupement familial	52
Office fédéral de la migration et des réfugiés (BAMF)	53
Conseil social et aide en cas de situation d'urgence	54
Département des aides sociales	54
Conseil social général (ASB)	57
Conseil en matière de dettes/d'insolvabilité	60
Aide en cas de violence de droite, raciste et antisémite / Soutien en cas de discrimination et d'antisémitisme	61
Aide en cas de violence - pour les femmes	67
Aide en cas de violence - pour les femmes et les hommes	70
Aide en cas de violence - pour les enfants et les jeunes	73
Police	77

Séjour

Bureau de la migration et de l'intégration

Le bureau pour la migration et l'intégration fait partie de l'administration du district de Germersheim. Les collaboratrices s'appellent "Beauftragte für Migration und Integration" (déléguées à la migration et à l'intégration).

Elles s'occupent des questions de migration et d'intégration dans le district. Elles aident à ce que les personnes de différents pays s'entendent bien. Elles s'engagent pour la paix. Et pour que tous les êtres humains soient traités de manière égale.

Les délégués travaillent avec différentes personnes. Ils soutiennent des groupes, des organisations et des individus. Ils souhaitent tous que les personnes d'origines différentes apprennent à mieux se connaître. Ils veulent combattre les préjugés et lutter contre la discrimination.

Ce sont les principales tâches des délégués :

- Ils aident l'administration du district à organiser l'intégration et la migration.
- Ils continuent à développer le [concept d'intégration](#).
- Ils mettent en place des réseaux et des groupes de travail dans la commune.
- Ils encouragent les échanges entre les personnes de différentes cultures.
- Vous vous occupez de l'[application Integreat](#) pour qu'elle soit toujours à jour.
- Vous planifiez et organisez des projets interculturels.
- Vous préparez et organisez la [semaine interculturelle](#) (IKW).
- Vous dirigez le [comité consultatif pour la migration et l'intégration](#).
- Elles sont les interlocutrices des [assistants interculturels \(AIC\)](#).
- Elles conseillent dans des cas individuels.

Vous avez des questions ou une demande concernant la migration et l'intégration ?

Alors prenez contact avec nous :

Ingrid Lindner | Büro für Migration und Integration

📍 [Tournuser Platz 2, 76726 Germersheim](#)

✉️ [@i.lindner@kreis-germersheim.de](mailto:i.lindner@kreis-germersheim.de)

📞 [+49 \(0\) 727453487](tel:+49(0)727453487)

🌐 <https://www.kreis-germersheim.de/buergerservice/j...>

Laura Valencia | Büro für Migration und Integration 1

📍 [Tournuser Platz 2, 76726 Germersheim](#)

✉️ [@l.valencia@kreis-germersheim.de](mailto:l.valencia@kreis-germersheim.de)

 [+49 \(0\) 7274532899](tel:+49(0)7274532899)

 <https://www.kreis-germersheim.de/buergerservice/j...>

Service des étrangers

Les étrangers qui souhaitent vivre en Allemagne ont besoin d'un titre de séjour. Il existe différents titres de séjour tels que :

- Visa
- Permis de séjour
- Carte bleue européenne
- Permis d'établissement
- Permis de séjour permanent

Vous souhaitez demander un titre de séjour ?

Le titre de séjour doit être demandé auprès du service des étrangers. Vous trouverez différents formulaires de demande sur la page d'accueil du district : Vous trouverez la demande de délivrance ou de prolongation du permis de séjour et du permis d'établissement [ici](#) . Pour un traitement plus rapide, nous vous recommandons de faire une [demande en ligne](#) sur .

Comment demander un titre de séjour ?

Actuellement, le service des étrangers est fortement surchargé. Il est donc parfois difficile de joindre les collaborateurs par téléphone. Ou vous devez attendre très longtemps pour obtenir un rendez-vous. Vous pouvez toutefois écrire un e-mail et envoyer votre demande.

Important : si vous souhaitez envoyer votre demande par e-mail, elle doit être bien lisible. Vous devez scanner la demande au format PDF et l'envoyer. Il ne suffit pas d'envoyer une photo de votre demande.

Le service des étrangers est compétent pour :

- la prolongation de la preuve d'arrivée
- l'établissement et la prolongation de l'autorisation de séjour
- la demande de permis de travail
- le certificat d'enregistrement, l'enregistrement et la radiation du domicile
- le permis de séjour
- les autorisations exceptionnelles de voyage

Vous trouverez les documents correspondants sur le site du [service des étrangers](#) . Vous y trouverez également les documents que vous devez encore fournir.

Ausländerbehörde

 [17er Straße 1, 76726 Germersheim](https://www.kreis-germersheim.de/buergerservice/j...)

 <https://www.kreis-germersheim.de/buergerservice/j...>

 Horaires d'ouverture Téléphone :

Lundi à vendredi, 09:00 à 11:00h

Mardi, 14:00 à 15:00h

Jeudi, 14:00 à 16:00h

Important : Pour discuter de votre demande, vous avez en tout cas besoin d'un rendez-vous. Sinon, le service des étrangers est fermé aux visiteurs. Veuillez demander un rendez-vous par téléphone ou par e-mail.

Vous trouverez les interlocuteurs* compétents pour les différents thèmes [ici](#) ■.

Services de migration pour la jeunesse (JMD)

Les services de migration pour la jeunesse (JMD) soutiennent les jeunes qui sont arrivés en Allemagne. Ils les aident à s'installer le plus rapidement possible en Allemagne. Tous les jeunes âgés de 12 à 27 ans peuvent obtenir des conseils et de l'aide auprès du JMD.

Les services de migration pour la jeunesse les soutiennent également sur ces sujets :

- questions sur l'orientation générale
 - Questions et problèmes à l'école, dans la formation et dans le travail
 - Questions personnelles
 - Questions financières et juridiques
-

Services de migration pour les jeunes de Germersheim

Je ne parle pas allemand. Puis-je quand même me rendre à la consultation ?

Le Jugendmigrationsdienst propose également des consultations dans d'autres langues. Mais il est évident que toutes les langues ne peuvent pas être couvertes. C'est pourquoi il est toujours bon de venir avec quelqu'un qui peut traduire. Si nécessaire, le service d'aide aux jeunes migrants peut également faire appel à un traducteur pour l'entretien.

Il est préférable de prendre rendez-vous à l'avance.

Les services d'aide aux jeunes migrants proposent également un apprentissage de la langue allemande. Ces formations sont gratuites. Beaucoup apprennent la langue à l'école. Ou dans des cours d'intégration. Les formations linguistiques des services de migration pour la jeunesse peuvent être suivies en plus.

Internationaler Bund - IB Südwest gGmbH (Fédération internationale)



Service de migration pour la jeunesse de Germersheim

Le service de migration pour la jeunesse (JMD) de Germersheim travaille avec les jeunes migrants âgés de 12 à 27 ans et leurs parents. Le JMD de l'IB est compétent pour le district de Germersheim-Nord. Il offre des conseils gratuits. Il conseille et aide pour presque toutes les questions et travaille en étroite collaboration avec les écoles, les services de conseil, les administrations et bien plus encore.

Dans un pays étranger, il y a beaucoup de choses nouvelles à apprendre. Et certaines choses sont différentes de celles du pays d'origine. Le JMD peut alors conseiller et aider.

Il apporte son soutien pour :

- des questions sur le séjour
- aide à remplir des formulaires
- aide à trouver un cours de langue et propose lui-même des cours de langue
- aide à la recherche d'une formation ou d'un emploi

Parfois, le JMD ne peut pas apporter de soutien direct. Mais dans ce cas, il aide les personnes à trouver le bon emploi.

Les collaborateurs du JMD aident aussi volontiers en cas de problèmes de compréhension. Ils peuvent bien servir d'intermédiaires entre différents services. Ils peuvent aussi se rendre à des rendez-vous dans des administrations et apporter leur aide. Ils peuvent aussi aider à trouver un interprète pour un entretien.

Le JMD peut aussi aider à plus long terme. Dans le cadre de la planification individuelle de l'intégration, le JMD et les adolescents/jeunes adultes travaillent ensemble sur une longue période et voient comment ils peuvent atteindre certains souhaits et objectifs. Par exemple : "Comment faire ? De quoi as-tu besoin pour vivre en Allemagne ? Qu'est-ce que tu veux réaliser ici ?

Le JMD travaille également avec les parents s'ils le souhaitent.

Marina Halilovic | Jugendmigrationsdienst IB

📍 [August-Keiler-Straße 29, 76726 Germersheim](https://www.internationaler-bund.de/standort/2019...)

✉️ [@Marina.Halilovic@ib.de](mailto:Marina.Halilovic@ib.de)

📞 [+49 \(0\) 72749499725](tel:+49(0)72749499725)

🌐 <https://www.internationaler-bund.de/standort/2019...>

💻 [August-Keiler-Str. 29, 76726](https://www.internationaler-bund.de/standort/2019...)

✉️ [@jmd-germersheim@ib.de](mailto:jmd-germersheim@ib.de)

💻 [Internationaler Bund - Service de migration pour la jeunesse](https://www.internationaler-bund.de/standort/2019...)

[Dépliant du service de migration des jeunes de Germersheim](#)

Monsieur Joachim Petermann, conseiller social

Il conseille également en anglais

07274/9499723

joachim.Petermann@ib.de

Service de migration pour la jeunesse (JMD) - CJD Maximiliansau



Vous avez entre 12 et 27 ans et avez besoin d'aide ? Et vous avez des questions sur l'école, la formation et le travail ?

Alors venez au service de migration pour la jeunesse (JMD) du CJD. Les jeunes issus de l'immigration y sont conseillés. Le JMD propose une aide pour la reconnaissance des certificats, des diplômes et des certificats professionnels. Il soutient également le passage de l'école à la vie professionnelle.

Les collaborateurs des services de migration pour les jeunes conseillent sur des questions personnelles. Et ils apportent leur aide en cas de difficultés (case management).

Les JMD se chargent de l'accompagnement socio-pédagogique des cours d'intégration. Les cours sont destinés au CJD Maximiliansau et à tout le sud du district de Germersheim.

Les consultations peuvent également avoir lieu dans d'autres langues (anglais, italien).

Votre allemand n'est pas encore très bon ?

Dans ce cas, n'hésitez pas à venir avec quelqu'un qui peut traduire.

Kathrin Frewell | Jugendmigrationsdienst CJD Wörth

 [Rheinstraße 1, 76744 Wörth am Rhein](https://www.jugendmigrationsdienste.de/jmd/woerth/)

 [@kathrin.frewell@cjd.de](mailto:kathrin.frewell@cjd.de)

 [+49 \(0\) 7271947124](tel:+49(0)7271947124)

 <https://www.jugendmigrationsdienste.de/jmd/woerth/>

Conseil en matière d'asile et de migration

Services spécialisés pour la migration et l'intégration / Conseil en migration

Vous venez d'arriver en Allemagne ? Et vous avez besoin d'aide ? Ou vous avez des questions ?

Le service de conseil en migration peut vous conseiller et vous accompagner personnellement. Toutes les personnes issues de l'immigration de plus de 27 ans peuvent s'y faire aider.

Le conseil est ouvert à tous :

- qui ont un titre de séjour permanent en Allemagne,
- qui ont un permis de libre circulation ici,
- qui ont un droit de rester (réfugiés reconnus).

La consultation est gratuite.

Le conseil en migration aide et soutient. Elle informe et clarifie. Cela vaut pour ces thèmes :

- Première consultation
- Aide à l'orientation
- Questions sur la vie et le travail en Allemagne
- Informations et explications sur le système éducatif et le système de sécurité sociale
- Soutien lors des contacts avec les autorités : Les notifications et la procédure à suivre peuvent être expliquées.
- Questions sur des sujets qui concernent spécifiquement les étrangers. Cela concerne le droit de séjour ou le permis de travail.
- aide pour les demandes
- Aide en matière de soutien financier
- Cours d'intégration / cours de langue (allemand)
- Reconnaissance des diplômes étrangers (école et études)
- Regroupement familial des enfants, des conjoints et des familles.

Pour les adolescents et les jeunes adultes de 12 à 27 ans, il existe une offre de conseil spécifique : les [services de migration pour les jeunes](#).

Conseil en matière d'asile et de procédure

Vous êtes dans une procédure d'asile ? Et vous avez besoin d'aide et de soutien ?

Alors venez au service de conseil en matière d'asile et de procédure.

Dans le cadre de ces consultations, vous pouvez obtenir de l'aide sur ces sujets :

- Consultation sociale générale
- Service spécialisé dans la migration
- Conseil aux réfugiés
- Conseil en matière d'asile et de procédure pour les demandeurs d'asile
- Médiation et orientation vers d'autres services et institutions sociales
- Soutien dans le processus d'intégration

Centres de conseil

Haus der Diakonie - Service spécialisé pour la migration et l'immigration. Conseil aux réfugiés et conseil social.

Vous avez un statut non clarifié en Allemagne ? Vous êtes demandeur d'asile, toléré ou votre séjour n'est pas encore clair ? Et vous avez des questions ?

Dans ce cas, le service spécialisé pour les réfugiés, le conseil social et le conseil en matière de procédure peuvent vous aider. Les réfugiés y reçoivent des conseils de procédure individuels. Ils sont également accompagnés plus loin. Cela doit vous aider à vous orienter en Allemagne.

■ [Hauptstraße 1, 76726 Germersheim](#)

■ [07274/1248](#)

■ migrationsfachdienst.germersheim@diakonie-pfalz.de

■ [Maison de la diaconie](#)

Mme Olga Prigorko, assistante sociale

■ [Hauptstraße 1, 76726 Germersheim](#)

■ [07274/6300](#)

■ Olga.Prigorko@diakonie-pfalz.de

■ **Rendez-vous sur rendez-vous**

Centre psychosocial (PsZ) du Palatinat

■ [0621/49077740](#)

■ psz.germersheim@diakonie-pfalz.de

■ **Heures de consultation téléphonique :**

Mardi, 14:00 -16:00h

Lundi à vendredi Rendez-vous sur rendez-vous



Centre Caritas Germersheim

Vous avez des racines étrangères ? Et vous avez des questions ou des problèmes ?

Alors venez au service de conseil en immigration (MBE) ou au service spécialisé en immigration (MFD) du centre Caritas de Germersheim. Ils s'adressent à ces groupes :

- étrangers et étrangères
- les rapatriés tardifs et les rapatriées tardives

- Réfugiés
- personnes issues de l'immigration
- Demandeurs d'asile
- Personnes avec un statut de tolérance
- Personnes avec un statut de protection
- Personnes sans statut de séjour régulier

Le service spécialisé dans la migration (MFD) est là pour tous les migrants - peu importe depuis combien de temps ils sont en Allemagne, de quel pays ils viennent ou quel est leur statut de séjour.

Mme Khadija Manoudi

17er Straße 1, 76726 Germersheim

 [+49 \(0\) 72749491122](tel:+49(0)72749491122)

 [+49 \(0\) 1735731148](tel:+49(0)1735731148)

 @khadija.manoudi@caritas-speyer.de

Le service de conseil en matière de migration (MBE) peut vous conseiller et vous soutenir pour toutes vos questions et vos problèmes. Elle s'adresse aux personnes âgées de 27 ans et plus. La consultation s'adresse principalement aux personnes qui sont en Allemagne depuis moins de trois ans.

Personne de contact

Madame Katharina Schepelmann

 17er Straße 1, 76726 Germersheim

 [+49 \(0\) 72749491122](tel:+49(0)72749491122)

 katharina.schepelmann@caritas-speyer.de ou
caritas-zentrum.germersheim@caritas-speyer.de

 [Conseil en matière de migration et d'intégration - Caritas Zentrum](#)

 [Rendez-vous sur rendez-vous](#)

MBE Consultation migratoire pour adultes immigrés

Cercle d'amis de l'asile de Karlsruhe (fka), bureau du Palatinat du Sud

Vous avez déposé une demande d'asile en Allemagne ? Ou êtes-vous déjà reconnu comme réfugié ? Et vous avez besoin d'aide ?

Alors venez à l'association Freundeskreis Asyl Karlsruhe e.V. (fka). Cette association s'engage pour les droits des demandeurs d'asile et des réfugiés. L'association se bat pour que toutes les personnes - quel que soit leur pays d'origine - soient bien traitées.

Le fka propose de nombreuses activités. Il organise des manifestations. Et il offre des conseils aux demandeurs d'asile et aux réfugiés. Pour l'association, il s'agit toujours de rappeler que chaque personne a droit à l'asile. Et que les réfugiés soient accueillis, respectés et reconnus. La fka soutient et conseille directement les demandeurs d'asile et les réfugiés.

Vous avez de bonnes chances de rester en Allemagne ? Vous avez plus de 27 ans et avez besoin d'aide ou de conseils ?

Dans ce cas, le service de conseil du fka peut vous aider. Les conseils peuvent être donnés en allemand, en anglais ou en français.

Personne de contact

Madame Nana Keck

Rheinstraße 1b, 76744 Wörth am Rhein - au CJD (bâtiment 4, chambre 108a, rez-de-chaussée).

 [+49 \(0\) 1605003866](tel:+49(0)1605003866)

 @nana.keck@fka-ka.de

 [Cercle des amis de l'asile](#)

 [Cercle d'amis de l'asile du Palatinat du Sud](#)

 [Rendez-vous sur rendez-vous](#)

Autres services de consultation

AK Asyl - Conseil aux réfugiés RLP e.V.

Vous avez fui en Allemagne et avez des questions ou des problèmes ?

Alors contactez le Flüchtlingsrat RLP e.V. . C'est une association qui s'engage pour les réfugiés. Vous pouvez vous faire conseiller par téléphone.

Tous ceux qui ont des questions ou des problèmes peuvent appeler. Il peut s'agir de sujets tels que : Le séjour, la procédure d'asile ou l'hébergement. Vous pouvez également contacter le Flüchtlingsrat pour d'autres questions. L'association ne peut cependant pas les aider si'ils cherchent un logement ou si'ils ont des problèmes similaires.

 [0178/8070415](tel:0178/8070415)

 beratung@asyl-rlp.org

 [Conseil aux réfugiés RLP](#)

 [Services de conseil par téléphone](#)

 **Disponibilité téléphonique :**

Mardi et jeudi, 10:00 - 12:00h

Vous pouvez également prendre un autre rendez-vous. Mais vous devez vous mettre d'accord. Envoyez simplement un SMS ou un e-mail et vous serez rappelé.

Conseil en ligne de mbeon - conseil multilingue par chat

En Allemagne, il existe de nombreux centres de conseil locaux. Mais parfois, les centres de conseil sont fermés. Ou ils sont éloignés du domicile. Dans ce cas, un conseil numérique par chat peut aider.

mbeon permet une consultation par chat. Tous les conseillers sont des professionnels qualifiés du service de conseil en migration pour immigrés adultes (MBE). Ils garantissent une réponse dans les 48 heures. Ils aident à répondre à toutes les questions et à résoudre tous les problèmes que pose la vie dans un nouvel environnement. Les conseils sont anonymes, sécurisés et gratuits.

Dans l'application, les Sue trouvent également de nombreuses informations sur des sujets tels que le travail et la profession, la santé, l'apprentissage de l'allemand, le logement, la famille et le séjour. De plus, mbeon fournit également des contacts avec des services de conseil en matière de migration ou d'autres points de contact importants.

L'application est disponible en allemand, en anglais, en russe et en arabe. Vous pouvez obtenir des conseils dans plus de 19 langues différentes.

L'appli présente de nombreux avantages :

- L'appli est flexible. Elle peut être utilisée partout et à tout moment.
- Les conseils sont donnés dans votre langue maternelle.
- L'app est sécurisée au niveau des données. Les documents peuvent être envoyés rapidement et en toute sécurité.
- L'appli et la consultation sont gratuites.
- La consultation est anonyme.
- L'application gratuite peut être téléchargée sur  [Google Play Store](#) et sur  [AppStore](#).

De plus amples informations sont disponibles sur le [site web multilingue](#)  et sur la [page Facebook](#) .

App Arriver

Vous êtes nouveau en Allemagne ? Et vous avez des questions sur la vie en Allemagne ? Ou sur les thèmes de l'asile, de la formation et du travail ?

L'application Ankommen peut alors vous aider. L'app est disponible en plusieurs langues.

 [App Arriver](#)

Asile

L'exil : Informations Pays d'origine, chiffres, situation dans le district

Fuite

Qu'est-ce que la fuite ?

Les personnes sont en fuite lorsqu'elles quittent leur pays d'origine pour chercher protection et sécurité dans un autre pays. Ils le font parce qu'ils ne sont pas en sécurité dans leur propre pays.

Qu'est-ce que la migration ?

Par migration, on entend souvent que les gens quittent leur pays de manière planifiée. Ils cherchent de meilleures conditions de vie ailleurs. Certains restent dans leur pays et quittent par exemple la campagne pour la ville. D'autres espèrent trouver une vie meilleure ailleurs. C'est ce qu'on appelle la migration internationale. Du point de vue du pays dans lequel ces personnes arrivent, on parle également d'"immigration".

Règles et directives pour la fuite et la migration

Les pays réglementent la migration de manière très différente. Par le biais de lois et de réglementations, les États tentent de contrôler la migration internationale. Ils veulent empêcher l'immigration d'un grand nombre de personnes. Mais de nombreux États souhaitent que les personnes exerçant certaines professions immigrat. C'est souvent le cas lorsqu'il n'y a pas assez de personnes dans le pays qui peuvent ou veulent faire ce travail.

Les résidents qui vivent dans un État membre de l'Union européenne peuvent s'installer n'importe où. Ils peuvent également travailler dans l'autre pays membre.

Faits et chiffres sur les personnes en fuite

Combien de personnes sont actuellement en fuite ? Et que fuient-elles ?

Jamais autant de personnes n'ont fui qu'aujourd'hui. Elles fuient la guerre, les conflits et les persécutions.

Selon le HCR, fin 2024, le nombre de personnes en fuite dans le monde n'a jamais été aussi élevé. Au 31 décembre 2024, 123,3 millions de personnes ont dû quitter leur pays pour fuir la guerre et les persécutions. La plupart d'entre elles se réfugient dans les États situés à côté des régions touchées. Seuls quelques-uns de ces réfugiés parviennent à atteindre l'Europe ou l'Allemagne.

Entre 2015 et 2024, le nombre de personnes ayant fui leur pays a presque doublé. L'Allemagne est l'un des principaux pays d'accueil. Selon le HCR, l'Allemagne occupe la quatrième place du classement des pays d'accueil dans le monde. L'Allemagne a accueilli au total 2,7 millions de réfugiés. (Source :  [chiffres des réfugiés](#)).

En Rhénanie-Palatinat, le nombre de réfugiés diminue toutefois fortement depuis 2023. Jusqu'à fin juin 2025, environ 2.600 réfugiés sont arrivés en Rhénanie-Palatinat. En 2023, ils étaient encore 14 800 et en 2024, à peine 9 650. (Source : Ministère de l'Intégration de

Rhénanie-Palatinat)

Combien de personnes ont dû fuir après l'attaque de la Russie contre l'Ukraine ?

De nombreuses personnes ont dû fuir après l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Au total, plus de six millions de personnes ont fui le pays. La plupart d'entre elles se sont réfugiées dans les pays voisins (Pologne, Hongrie, Slovaquie, Moldavie et Roumanie) (source : état au 13.06.2024, [UNHCR](#)). Un grand nombre de réfugiés ukrainiens vivent également en Allemagne. Selon le registre central des étrangers, il y a actuellement 1.269.871 réfugiés (situation au 31 juillet 2025).

Vous trouverez d'autres chiffres actuels et des informations de fond à ce sujet sur le site [Mediendienst Integration](#).

Quelles sont les raisons les plus fréquentes d'une fuite ?

Les raisons possibles sont :

- persécution politique,
- Danger pour la santé,
- danger pour la vie
- danger pour la santé

Pourquoi les personnes sont-elles persécutées ?

Les réfugiés sont en danger :

- en raison de leur sexe,
- parce qu'ils appartiennent à une minorité,
- en raison de leur orientation sexuelle,
- à cause de leur religion,
- en raison de leur nationalité,
- parce que leur pays est en proie à la guerre civile/guerre,
- par des catastrophes naturelles.

De quels pays proviennent globalement le plus grand nombre de réfugiés ?

- Venezuela (6,2 millions)
- Syrie (6 millions)
- Afghanistan (5,8 millions)
- Ukraine (5,1 millions)
- Soudan du Sud (2,3 millions)

De quels pays la plupart des réfugiés arrivent-ils en Rhénanie-Palatinat ?

- Syrie
- Turquie
- Afghanistan
- Égypte

- Somalie
- Ukraine

Quelles sont les formes de protection ?

Il existe différentes formes de protection pour les réfugiés selon le droit allemand, européen ou international, comme par exemple :

- § 16a de la Loi fondamentale
- Convention de Genève relative au statut des réfugiés
- Protection subsidiaire
- Réfugiés de contingent dans le cadre d'actions d'aide humanitaire

Qui décide de la destination des personnes en fuite ?

Les réfugiés sont répartis par la Direction de la surveillance et des services - centre d'accueil pour demandeurs d'asile de Trèves. En font partie ces groupes :

- les personnes qui ont déposé une demande d'asile
- les personnes dont la demande d'asile a été rejetée,
- les personnes qui ont droit à l'asile
- les personnes entrées illégalement en Allemagne au sens du § 15a de la loi sur le séjour des étrangers (AufenthG),
- les étrangers admis en vertu des articles 22, 23 et 24 de la loi sur le séjour des étrangers,
- les émigrés juifs,
- Réfugiés de guerre
- Réfugiés de la guerre civile

La Direction de la surveillance et des services répartit les migrants. La répartition est calculée selon une certaine clé (clé de Königsstein). Cette clé est basée sur le nombre d'habitants. Chaque district et chaque ville indépendante se voit attribuer un certain pourcentage de migrants arrivant en Rhénanie-Palatinat.

Les communes sont responsables de l'accueil et de l'hébergement des migrants. Elles y sont tenues en vertu de l'article 1 de la loi sur l'accueil du Land.

-
- Rapport de l'Office statistique du Land sur la [migration en Rhénanie-Palatinat](#)
 - [Office des statistiques du Land de Rhénanie-Palatinat, district de Germersheim](#)
 - [Service médiatique Intégration : Faits et chiffres actuels](#)
 - [European Country of Origin Information Network](#) (informations sur les pays d'origine et les pays tiers ; en anglais)
 - [Aide aux réfugiés de l'ONU](#)
 - Mouvements de fuite Ukraine - [UNHCR](#)

Informations pour les personnes ayant fui l'Ukraine

Entrée en provenance d'Ukraine et séjour en Allemagne

Avec la guerre en Ukraine, de nombreuses personnes ont dû fuir leur pays d'origine. Depuis le début de la guerre d'agression russe en février 2022, des millions de personnes ont pris la fuite. Parmi elles, plus d'un million ont trouvé refuge en Allemagne. Parmi eux, beaucoup de femmes et d'enfants.

Avec 41 pour cent, l'Ukraine représente la plus grande part de tous les pays d'origine dans l'immigration en Allemagne.

Les personnes ayant fui l'Ukraine ne doivent pas déposer de demande d'asile en Allemagne. Ils reçoivent une protection temporaire sur la base d'une directive de l'UE.

Vous avez des questions sur l'entrée en Allemagne depuis l'Ukraine ? Ou sur le séjour en Allemagne ?

Le BaMF a rassemblé des questions et des réponses. Vous les trouverez [ici](#) █. Les informations y sont également disponibles en ukrainien et en russe.

Changements concernant les citoyens ukrainiens et les membres de leur famille à partir de novembre 2024

Vous n'avez pas de visa ?

Si vous êtes citoyen ukrainien, vous pouvez entrer en Allemagne avec votre famille **sans visa**. La condition est toutefois que vous ayez séjourné sur le territoire de l'Ukraine le 24 février 2022. Et que vous ne disposiez pas d'un permis de séjour vous permettant de séjourner plus longtemps en Allemagne. Dans ce cas, vous pouvez entrer en Ukraine sans visa jusqu'au 4 décembre 2025. À partir de la date de votre première entrée, vous pouvez rester en Allemagne pendant 90 jours.

Si vous êtes citoyen ukrainien et que vous avez un permis de séjour (conformément à l'article 24 de la loi sur le séjour), vous et votre famille bénéficierez d'une protection temporaire. Il est important que votre permis de séjour soit devenu valable le 1er février 2025. Il sera ensuite automatiquement prolongé jusqu'au 4 mars 2026. Vous ne devez donc pas demander la prolongation d'un permis de séjour. C'est pourquoi vous ne devez pas non plus vous adresser au service des étrangers.

Accueil des réfugiés et assistance ; déroulement de la procédure

Les personnes déplacées d'Ukraine arrivent en Allemagne avec différentes idées en tête. Certains ne font que passer et souhaitent se rendre dans d'autres pays européens. Certains souhaitent rejoindre des parents ou des amis vivant en Allemagne et qui les accueillent (dans un premier temps). Et un troisième groupe souhaite être accueilli en Allemagne de manière permanente.

Pour chacun de ces cas, il existe une procédure différente. Voici quelques exemples :

- **Vous êtes de passage en Allemagne ?** Vous ne devez plus vous enregistrer auprès du service des étrangers ou dans un centre d'accueil. Vous pouvez rester jusqu'à 90 jours

sans visa dans l'espace Schengen. Une prolongation de 90 jours maximum est possible. Il est possible de passer la nuit dans un centre d'accueil du pays ou dans une structure communale. Si vous êtes malade ou si vous avez besoin d'aide, vous pouvez vous adresser au service social du district ou de la ville sur place.

- **Vous pouvez être hébergé en Rhénanie-Palatinat chez des parents ou des amis pour une longue période ?** Dans ce cas, inscrivez-vous auprès du service des étrangers. Vous y déposerez une demande conformément au § 24 de la loi sur le séjour (procédure selon la "directive sur l'afflux massif"). Les personnes déplacées reçoivent des prestations en vertu de la loi sur les prestations aux demandeurs d'asile. En outre, vous obtenez une protection si vous êtes malade. Et vous obtenez un logement si vous en avez besoin. Le service des étrangers délivre un permis de travail.
- **Vous cherchez une protection en Rhénanie-Palatinat, mais vous n'avez pas de logement pour une longue période ?** Dans ce cas, contactez le service social ou le service des étrangers. Ceux-ci règlent alors la suite de la procédure.
- **Vous cherchez une protection en Rhénanie-Palatinat, mais vous n'avez pas de logement disponible ?** Dans ce cas, adressez-vous à un centre d'accueil pour demandeurs d'asile du Land près de chez vous.

Le ministère des Familles, des Femmes, de la Culture et de l'Intégration de Rhénanie-Palatinat a mis en place une page [█](#) avec les [questions les plus importantes](#) sur les thèmes de l'accueil des réfugiés et du soutien.

Asile et protection des réfugiés

Les ressortissants ukrainiens ont la possibilité de rester plus longtemps en Allemagne. Pour cela, ils doivent déposer une demande d'asile.

Vous trouverez [ici](#) [█](#) les formes d'asile et de protection des réfugiés existantes.

Droit de séjour

L'IQ Fachstelle Einwanderung a également publié des informations. Vous les trouverez ici [█](#) [FAQ sur la situation actuelle des personnes originaires d'Ukraine en matière de droit de séjour en Allemagne](#).

App gratuite - Germany4Ukraine

Sur [█](#) [Germany4Ukraine](#), le gouvernement fédéral met à disposition des informations. Elles s'adressent aux personnes qui ont fui l'Ukraine et à ceux qui les soutiennent. Les informations sont disponibles en ukrainien, russe, allemand et anglais. Elles sont également disponibles sous forme d'application gratuite. Elle peut être téléchargée [█](#) [ici](#) sur Google-Play pour les appareils mobiles Android et [█](#) [ici](#) sur l'Apple-Store pour les appareils mobiles iOS.

Chiffres, informations juridiques, situation des personnes en fuite

Le service MEDIENDIENST a réalisé un [nouveau dossier](#). Il regroupe les principaux chiffres, informations juridiques et sources actuelles sur la situation des personnes en fuite. Il sera mis à jour en permanence.

Informations générales et hotline

Vous trouverez des informations du gouvernement du Land sur l'Ukraine [ici](#).

On y trouve des informations sur les thèmes suivants :

- Entrée et séjour,
- l'accueil des réfugiés et le soutien,
- École et garderie,
- le travail,
- Aider les autres,
- Centre d'orientation du bénévolat,
- Entrée avec des animaux domestiques d'Ukraine
- et d'autres informations...

Vous trouverez [ici](#) comment les bénévoles peuvent s'assurer.

Vous êtes des réfugiés de guerre ukrainiens et vous souhaitez vous informer par vous-même ?

L'Info-Hotline Ukraine propose des informations en ukrainien.

 [0800/0003695](#)

du lundi au vendredi, 08:00 - 15:00h

le samedi, 09:00 - 12:00h

Langue

Portail d'apprentissage VHS

L'association allemande des universités populaires (VHS) propose une offre d'apprentissage numérique gratuite. L'offre est valable pour l'allemand comme deuxième langue ainsi que pour l'alphabétisation et la formation de base.

Dès maintenant, les cours d'allemand y sont également disponibles en ukrainien jusqu'au niveau B1 inclus.

 [Portail d'apprentissage vhs](#)

Cours de langue gratuits allemand-ukrainien et ukrainien-allemand

L'application d'apprentissage des langues Jicki de Fribourg propose dès à présent des cours de langue en ligne gratuits. Les cours concernent l'allemand-ukrainien et l'ukrainien-allemand. Les cours peuvent être utilisés directement sur la liste web sans inscription. Ou dans l'application.

Cliquez ici pour accéder aux cours de langue  <https://www.jicki.de/deutsch-ukrainisch/>

App Babbel - Cours de langue gratuits pour ukrainiens et ukrainiennes

L'application Babbel propose des cours gratuits pour les utilisateurs qui parlent ukrainien. Les cours sont disponibles pour l'allemand, le polonais et l'anglais.

Cliquez ici pour accéder à l'offre :  [Babbel pour l'Ukraine](#)

Kita et école

Vous trouverez des informations du gouvernement du Land sur le thème de la garderie et de l'école [ici](#) ■.

Études

Ceux qui souhaitent poursuivre leurs études en Allemagne peuvent s'informer sur le portail d'information du "Point de contact académique national Ukraine".

On y trouve des informations sur :

- les offres d'aide,
- les conditions pour poursuivre des études
- les questions relatives au droit de séjour.

Les informations sont disponibles en [ukrainien](#), [allemand](#) et [anglais](#) sur ■.

Soutien et travail

Une FAQ sur le thème du soutien et du travail est disponible ici  [Ministère du travail, des affaires sociales, de la transformation et de la numérisation](#)

Portail de l'emploi "Job Aid for Ukrainian Refugees".

Le portail  [JobAidUkraine](#) vise à mettre en relation les demandeurs d'emploi et les employeurs. Il vise à soutenir l'intégration des réfugiés ukrainiens sur le marché du travail. Et leur offrir ainsi une sécurité financière. Après l'inscription, le portail de l'emploi peut également être utilisé directement en ukrainien.

Allocations familiales

Depuis le 1er juin 2022, les personnes ayant fui l'Ukraine ont en principe droit aux allocations familiales.

Ils veulent faire une demande ?

Ils ont alors besoin de ces documents :

- Demande d'allocations familiales
- Une annexe enfant pour chaque enfant
- Permis de séjour conformément à l'article 24 de la loi sur le séjour (par exemple un titre de séjour ou un titre de séjour préalable avec lequel vous pouvez travailler en tant que parent) de vous-même et de l'enfant pour lequel vous demandez les allocations familiales.
- Pour les enfants majeurs uniquement : documents justifiant le droit (par exemple certificat de scolarité).

Vous trouverez des informations sur les allocations familiales pour les familles ukrainiennes et tous les formulaires [ici](#)  .

Sur le site www.germany4ukraine.de (sous "Comment demander les allocations familiales ?"), vous trouverez une vidéo explicative en ukrainien sur la demande d'allocations familiales. Vous trouverez le code QR ici :



Garde des enfants

[Procuration de garde](#) pour les jeunes réfugiés ukrainiens

Fuite de mineurs sans parents

Les enfants et jeunes réfugiés sans parents trouvent [ici](#) un soutien.

KFZ (voiture, permis de conduire)

Le service de conseil aux réfugiés de l'arrondissement ecclésiastique protestant de Minden a élaboré un [outil de travail](#) [sur les questions de couverture d'assurance pour les véhicules immatriculés en Ukraine et sur la validité du permis de conduire ukrainien en Allemagne](#).

Jusqu'au 31 mai 2022, il y avait une initiative volontaire des assureurs allemands de responsabilité civile automobile en raison de la situation humanitaire exceptionnelle. Jusqu'à

cette date, les dommages causés en Allemagne par des voitures particulières immatriculées en Ukraine étaient pris en charge.

Depuis le 1er juin 2022, chaque propriétaire doit désormais disposer d'une [assurance responsabilité civile automobile](#).

Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet sur  [Informations pour les conducteurs et les chauffeurs ukrainiens](#).

Transports publics

Le 31.05.2022, le régime de pass-ticket pour les réfugiés ukrainiens prendra fin. A partir du 01.06.2022, les réfugiés ukrainiens devront également acheter un ticket s'ils veulent utiliser les transports en commun.

Bénévolat

Vous trouverez des informations pour les bénévoles sur le thème des offres d'aide pour les réfugiés d'Ukraine [ici](#) ■.

Offres dans le district de Germersheim

Sur la page d'accueil de l'administration du district de Germersheim, vous trouverez des informations en plusieurs langues sur ■ [Ukraine Aide dans le district de Germersheim](#) sur ces thèmes :

- Offrir un logement
 - prestations/asile
 - FAQ (liens utiles)
 - Comment puis-je aider ?
 - Aide pour les réfugiés à Krotoszyn/Pologne
 - Offres linguistiques
-

Sous la rubrique "[Manifestations](#)", vous trouverez des offres qui changent régulièrement, également pour les personnes en fuite.

Informations pour les personnes ayant fui la Syrie

Situation politique en Syrie et réfugiés syriens en Allemagne

Quelle est la situation politique en Syrie ?

Depuis mars 2011, la Syrie est en proie à la guerre civile. Des millions de Syriens et de Syriennes ont dû fuir le régime d'Assad. Environ sept millions d'entre eux vivent en Syrie en tant que personnes déplacées à l'intérieur du pays. Cinq autres millions vivent dans d'autres pays. La plupart d'entre eux se sont réfugiés dans les pays voisins, à savoir la Turquie, le Liban, la Jordanie, l'Irak et l'Égypte.

En décembre 2024, les rebelles islamistes se sont emparés de la capitale Damas. Et ont ainsi mis fin au règne du dirigeant Bachar al-Assad. Le pays a connu un changement de pouvoir. Mais pour l'instant, personne ne sait quelles en seront les conséquences.

En Allemagne, peu après le changement de pouvoir, certains ont exigé que les Syriens et les Syriennes retournent dans leur pays d'origine.

Combien de Syriens et de Syriennes vivent en Allemagne ?

Environ un million de Syriens et de Syriennes vivent en Allemagne. Fin 2023, environ 712.000 d'entre eux ont demandé une protection en Allemagne. La plupart d'entre eux ont un [titre de séjour humanitaire](#).

Les titres de séjour sont les suivants :

- statut de protection pour les réfugiés selon la Convention de Genève sur les réfugiés
- la protection subsidiaire.
- Seul un pour cent des demandes a été rejeté.

Au total, il y a en Allemagne 3,17 millions de personnes en quête de protection. Parmi elles, 22 pour cent sont des Syriens et des Syriennes. Actuellement, il n'y a plus qu'un seul grand groupe de réfugiés en Allemagne. Il s'agit des personnes venant d'Ukraine (avec 31 pour cent).

Combien de personnes ont fui ?

Selon l'Office fédéral des statistiques, environ 972.000 Syriens et Syriennes vivaient en Allemagne fin 2023. En 2024, 72 400 Syriens et Syriennes ont déposé une première demande d'asile en Allemagne.

Le nombre de personnes ayant elles-mêmes immigré de Syrie est nettement supérieur au nombre de demandeurs de protection syriens en Allemagne. Une grande partie d'entre eux est arrivée en Allemagne lors du grand mouvement de fuite entre 2014 et 2016. En 2023, l'Allemagne comptait près de 1,3 million de personnes ayant elles-mêmes (82 %) ou dont les deux parents (18 %) ont immigré de Syrie. Parmi les Syriens, environ deux pour cent sont eux-mêmes nés en Allemagne.

En 2023, environ 17 pour cent d'entre eux avaient la nationalité allemande. En moyenne, les immigrés vivaient déjà depuis 8,2 ans en Allemagne. Avec 38 %, les Syriens sont les plus nombreux à avoir été naturalisés.

Dans quelles professions les Syriens travaillent-ils en Allemagne ?

Les Syriens et les Syriennes travaillent souvent dans [des métiers pénuriques](#). L'Institut de l'économie allemande estime qu'il y a environ 80.000 Syriens.

Selon l'Institut de recherche sur le marché du travail et les professions (IAB), les hommes syriens travaillent souvent dans ces professions :

- Métiers du transport et de la logistique (22 pour cent),
- L'alimentation et l'hôtellerie (14 pour cent),
- Santé (11 pour cent)

-
- le bâtiment (9 pour cent).

Les femmes syriennes travaillent surtout dans les "services sociaux et culturels" :

- comme éducatrices* (28 pour cent)
- dans le secteur de la santé (18 pour cent).

Si l'on compare les réfugiés syriens à d'autres groupes de réfugiés, on constate qu'ils sont souvent bien qualifiés. En 2023, 22 pour cent des personnes en âge de travailler (15-64 ans) ayant un passé d'immigration syrienne ont obtenu un diplôme professionnel. Parmi eux, 106.000 ont un diplôme universitaire. Environ 19 pour cent sont encore en formation.

Que signifie le changement de pouvoir en Syrie pour les Syriens et Syriennes en quête de protection en Allemagne ?

De nombreux Syriens et Syriennes ont peur de devoir bientôt quitter l'Allemagne. Et leurs amis et connaissances ainsi que les personnes qui les aident dans le domaine de l'asile s'inquiètent désormais également. De nombreux [services spécialisés dans la migration](#) se demandent également ce qui va se passer à l'avenir.

Que se passe-t-il avec les nouvelles demandes d'asile ?

L'Office fédéral pour l'immigration et les réfugiés (BAMF) a tout d'abord suspendu le traitement des demandes d'asile des Syriens et des Syriennes. Les médias rapportent que cela concerne pour le moment 47.270 demandes.

La situation politique et les changements en Syrie continueront à être suivis.

-
- Pour plus d'informations sur ce sujet, consultez le site  [Mediendienst Integration](#).
 - Le site  [Diakonie](#) a rassemblé [les principales questions et réponses](#) sur le sujet.
 - Sur le thème de l'intégration dans le marché du travail, l'[Institut de recherche sur le marché du travail et les professions \(IAB\)](#)  fournit des données importantes.

Formes de protection dans le système d'asile

Vous avez dû fuir votre pays d'origine et vous cherchez une protection en Allemagne ?

Parfois, des personnes doivent fuir leur pays d'origine à cause de la violence, de la guerre et de la terreur. Elles peuvent alors chercher protection en Allemagne. Pour obtenir cette protection et pouvoir rester ici, elles doivent déposer une demande d'asile.

Les personnes en fuite peuvent-elles être expulsées même si elles ont un statut de protection ?

Les personnes ayant un statut de protection ne peuvent normalement pas être expulsées. Il existe différentes formes de protection qui sont régies par la loi.

Comment vérifie-t-on le type de protection qu'ils reçoivent ?

La forme de protection dépend de la situation individuelle de la personne en fuite. La forme de protection qu'une personne reçoit dépend de sa situation individuelle. Et de la nature de la

persécution dans son pays d'origine.

Quelles sont les formes de protection ?

Il existe différentes formes de protection. Vous trouverez ici un bref aperçu :

Droit d'asile

Le droit d'asile est défini à l'article 16 A de la Loi fondamentale (GG) de la République fédérale d'Allemagne. En vertu de celle-ci, les personnes persécutées politiquement obtiennent l'asile. Elles peuvent obtenir ce statut de protection si elles ont été persécutées par l'Etat dans leur pays d'origine en raison de :

- de leur appartenance ethnique
- de leur nationalité
- de leurs convictions politiques
- de leurs choix religieux fondamentaux ou
- de leur appartenance à un certain groupe social (par exemple en raison de leur orientation sexuelle).

Et si, en raison de ces persécutions étatiques, ils risquent de subir de graves violations des droits de l'homme dès leur retour dans leur pays d'origine.

■ Vous trouverez [ici](#) de plus amples informations du BAMF.

Protection des réfugiés

La protection des réfugiés est plus étendue que le droit d'asile. Elle est basée sur la Convention de Genève relative au statut des réfugiés. Selon cette convention, les personnes sont considérées comme des réfugiés lorsqu'elles sont victimes de persécutions étatiques **ou** non étatiques. Les caractéristiques de la persécution peuvent être :

- l'appartenance ethnique
- religion
- nationalité
- conviction politique
- appartenance à un certain groupe social (par exemple en raison de l'orientation sexuelle).

Base légale : § 3 al. de la loi sur l'asile (AsylG)

■ Vous trouverez [ici](#) de plus amples informations du BAMF.

Protection subsidiaire

La protection subsidiaire intervient lorsqu'un fugitif ne peut obtenir ni la protection des réfugiés ni le droit d'asile. Si cette personne est menacée de graves dommages dans son pays d'origine, elle peut obtenir la protection subsidiaire.

La menace peut provenir aussi bien de l'État que de sources non étatiques. Il s'agit notamment de :

- La peine de mort
- la torture
- traitements ou châtiments inhumains ou dégradants
- menace individuelle grave contre la vie ou l'intégrité d'un civil en raison d'une violence aveugle dans le cadre d'un conflit armé international ou interne.

Base juridique : § 4 al. 1AsylG

■ Pour plus d'informations du BAMF, [cliquez ici](#).

Interdiction nationale d'expulsion

Une personne en quête de protection ne peut pas être expulsée si :

- le renvoi implique une violation de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CEDH) ou
- il existe dans le pays de destination un danger concret important pour la vie, l'intégrité corporelle ou la liberté.

Base juridique : § 60 al. 5 AufenthG, § 60 al. 7 AufenthG

■ Vous trouverez [ici](#) de plus amples informations du BAMF.

Une procédure d'asile est très individuelle et complexe. Chaque cas doit être examiné individuellement.

Comment se déroule une procédure d'asile ?

Vous obtiendrez des informations plus détaillées sur le déroulement de la procédure d'asile allemande auprès de  [Bundesamt für Migration und Flüchtlinge \(BAMF\)](#) dans la brochure "Ablauf des deutschen Asylverfahrens".

Ou [ici](#) dans notre application.

1. l'enregistrement et l'hébergement

Enregistrement

Vous êtes nouveau en Allemagne et avez besoin de l'asile ?

Dans ce cas, vous devez vous enregistrer dès votre arrivée en Allemagne. Vous pouvez le faire auprès de l'un de ces services :

- Service des frontières
- Police
- Service des étrangers

- centre d'accueil pour les personnes en fuite ou
- Antenne de l'Office fédéral de l'immigration et des réfugiés (BAMF).

Les données personnelles sont enregistrées et centralisées. Il est vérifié s'ils :

- demandent l'asile pour la première fois en Allemagne
- ont déjà demandé l'asile dans un autre pays européen
- des données les concernant sont connues de l'Office fédéral de la police criminelle.

Après la vérification des données, vous recevez une attestation d'arrivée. Elle indique que vous avez été enregistré. Ce n'est qu'alors que la procédure d'asile peut commencer.

Hébergement

Où puis-je me loger après mon arrivée ?

Les personnes qui demandent l'asile en Allemagne doivent vivre dans un centre de premier accueil pendant trois mois au maximum après leur arrivée. C'est fixé par la loi.

Le centre d'accueil dans lequel elles seront hébergées dépend de leur pays d'origine. Dans les différentes antennes du BAMF, les demandes d'asile de différents pays d'origine sont traitées. Ensuite, tous les demandeurs d'asile sont répartis de manière égale dans les différents Länder allemands.

Est-ce que je reçois de l'argent pendant que je suis en procédure d'asile ?

Pendant que vous attendez la décision sur votre demande d'asile, vous recevez une aide financière du service social de votre municipalité ou de votre association de communes. C'est ce qu'on appelle l'allocation de base.

Les personnes qui souhaitent introduire une demande doivent indiquer si elles possèdent des objets de valeur ou de l'argent. Les personnes doivent également signer quelques documents et déclarations.

Ensuite, elles obtiennent un nouveau rendez-vous. Lors de ce rendez-vous, elles doivent apporter tous leurs papiers et leur attestation d'arrivée. La plupart du temps, il est bon d'être accompagné d'une personne qui peut traduire.

Dès que vous arrivez dans le district, on vous indique où vous devez habiter. Tant que la procédure d'asile dure, vous y habitez.

Important : les demandeurs d'asile ne peuvent pas quitter le Land de Rhénanie-Palatinat ! C'est ce qu'on appelle la "restriction géographique".

Vous devez quitter le Land de Rhénanie-Palatinat de toute urgence pour une courte durée ?

En cas d'urgence, le service des étrangers doit l'autoriser. Pour cela, vous avez besoin d'une autorisation de sortie. Elle est valable trois mois après l'enregistrement (voir  [BüMA](#)).

Après ces trois mois, il n'y a plus de restriction géographique. Les demandeurs d'asile peuvent alors se déplacer librement en Allemagne. Cependant, l'endroit où ils doivent habiter reste prédefini (obligation de résidence).

Dans le centre d'hébergement et partout en Allemagne, il existe des périodes de repos. Celles-ci figurent souvent dans le "règlement intérieur" du logement. Ce règlement intérieur régit la cohabitation.

Vous trouverez un modèle de règlement intérieur sur  [ici](#).

2. demande d'asile

Demande d'asile personnelle

Vous souhaitez déposer une demande d'asile ?

Après votre arrivée en Allemagne, vous devez vous présenter à l'Office fédéral pour la migration et les réfugiés (BAMF). Vous y serez enregistré(e). Cela signifie que vos données personnelles (comme votre nom et votre date de naissance) sont enregistrées. Le BAMF enregistre ces données. Ensuite, vous serez hébergé dans un centre de premier accueil. Ensuite, vous pouvez déposer une demande d'asile. Vous aurez un rendez-vous à cet effet.

Vous devez déposer votre demande auprès de l'Office fédéral pour la migration et les réfugiés (BaMF) dans son antenne de Speyer.

Vous ne parlez pas encore très bien allemand et vous avez besoin d'aide ?

Pour que vous puissiez tout comprendre lors de l'entretien avec les collaborateurs du BAMF et raconter vos motifs d'asile, un traducteur vous aidera.

Important : vous ne pouvez déposer votre demande d'asile qu'en personne. Vous devez vous rendre vous-même au BAMF. Il n'est pas possible de déposer une demande par courrier !

Office fédéral pour la migration et les réfugiés - Antenne de Speyer

 [Spaldinger Straße 100, 67346 Speyer](#)

Vous avez déposé une demande d'asile. Que se passe-t-il maintenant ?

Après avoir déposé une demande d'asile, vous recevez une [autorisation de séjour](#). L'autorisation de séjour indique que vous avez déposé une demande d'asile. Avec l'autorisation de séjour, vous pouvez d'abord rester en Allemagne. Vous pouvez rester jusqu'à ce que vous receviez une décision sur votre demande d'asile.

Conseil en matière de procédure d'asile

Vous n'êtes pas sûr de savoir à quoi vous devez faire attention en déposant une demande d'asile ?

Dans ce cas, il peut être utile de vous faire conseiller au préalable. Le conseil peut vous donner des informations importantes pour la procédure d'asile.

Il existe pour cela de nombreux centres de conseil sur place.

■ Cliquez ici pour accéder aux [centres de conseil locaux](#).

Déclaration auprès du service des étrangers

Que devez-vous faire après avoir déposé une demande d'asile auprès du BAMF ?

Après avoir déposé votre demande d'asile auprès du BAMF, vous devez vous présenter directement à l'office des étrangers. Le service des étrangers vous délivrera une carte de séjour (Aufenthaltsgestattung). Vous devez toujours avoir cette carte sur vous.

Qu'en est-il des enfants qui doivent encore aller à l'école ?

L'école est obligatoire pour les enfants âgés de 6 à 15 ans. Ils doivent fréquenter une école et ne peuvent pas rester à la maison. Les enfants doivent impérativement être enregistrés auprès de l'Office des étrangers. Et ils doivent être inscrits à l'école.

Attention : les enfants doivent d'abord être enregistrés auprès du service des étrangers. Ce n'est qu'ensuite que vous pourrez prendre un rendez-vous de conseil auprès de l'office scolaire. Ce n'est qu'ensuite que l'enfant peut être inscrit à l'école.

Vous habitez dans le centre de premier accueil (Afa) à Spire ?

Dans ce cas, c'est l'antenne du service des étrangers qui est compétente pour vous. Le service des étrangers s'occupe des questions de droit des étrangers au niveau communal. Il n'y a pas de consultation sur les questions générales du droit des étrangers. Il ne s'agit que de votre demande d'asile.

Vous habitez dans le district de Germersheim ?

Alors le [service des étrangers de l'administration de l'arrondissement de Germersheim](#) est compétent pour vous. C'est là que vous devez vous rendre.

Le service des étrangers est par exemple également compétent pour :

- la délivrance des cartes d'identité,
- la demande de permis de travail,
- le permis de séjour,
- l'autorisation exceptionnelle de voyager
- et bien d'autres choses encore.

Interlocuteurs pour les questions relatives au droit des étrangers des demandeurs d'asile auprès du service des étrangers de Speyer - antenne Afa Speyer

Außenstelle Afa Speyer - Asyl

📍 [Spaldinger Straße 100, 67346 Speyer](#)

✉️ asylangelegenheiten-afa@stadt-speyer.de

 [+49 \(0\) 6232141160](tel:+49(0)6232141160)

 <https://www.speyer.de/de/buergerservice/abteilung...>

Interlocuteur auprès du service des étrangers du district de Germersheim

Ausländerbehörde

 [17er Straße 1, 76726 Germersheim](https://www.kreis-germersheim.de/buergerservice/j...)

 <https://www.kreis-germersheim.de/buergerservice/j...>

Madame Thomas

 [07274/53321](tel:07274/53321)

Monsieur Klein

 [07274/53313](tel:07274/53313)

@asylrecht@kreis-germersheim.de

Important : Comme il est actuellement difficile de joindre le service des étrangers par téléphone, veuillez envoyer un e-mail. Vous obtiendrez alors un rendez-vous.

Obligation de résidence

Vous êtes en Allemagne depuis moins de 3 mois ? Vous habitez encore à l'AfA Speyer et votre demande d'asile n'a pas encore été traitée ?

Tant qu'il n'a pas été statué sur votre demande d'asile, vous devez rester sur place. Vous ne pouvez pas simplement quitter le district dans lequel se trouve votre centre d'accueil. C'est ce qu'on appelle la restriction géographique ou l'obligation de résidence.

Si vous devez quitter la région pour une période plus courte, vous devez obtenir une autorisation du BAMF. Cela vaut pour les trois premiers mois.

Vous êtes en Allemagne depuis plus de 3 mois ? Et vous habitez maintenant dans le district de Germersheim ?

Après les 3 mois, vous avez normalement quitté le centre de premier accueil. Vous habitez maintenant dans le Landkreis Germersheim. Le service des étrangers du district de Germersheim est désormais compétent. Si vous souhaitez quitter le Landkreis, le service des étrangers doit donner son accord.

Pendant combien de temps ne pouvez-vous pas quitter le district de Germersheim ?

La durée de la restriction géographique varie. Cela dépend du pays d'où vous venez. Et aussi du déroulement de votre procédure d'asile.

Le BAMF a statué sur votre demande. La procédure d'asile est terminée. Que va-t-il se passer maintenant ?

Selon la décision du BAMF, vous avez trois possibilités différentes :

- **Vous avez obtenu l'asile** : vous êtes alors réparti(e) dans les communes de Rhénanie-Palatinat. Le bureau de transfert de l'ADD se charge de la répartition. Le bureau de transfert se concerte avec le service des étrangers sur place.
- **vos demandes d'asile ont été rejetées** : vous devez retourner dans votre pays d'origine
- **Votre demande d'asile a été rejetée parce que vous avez déjà été enregistré auparavant dans un autre pays européen** : dans ce cas, une autre procédure est appliquée. C'est ce qu'on appelle [la procédure Dublin](#). Vous devez retourner dans l'État membre européen d'où vous êtes venu. C'est ce qu'on appelle le rapatriement.

La **procédure de Dublin** est régie par le régime d'asile européen commun (RAEC). Cette procédure permet de déterminer quel est l'État membre européen responsable de votre cas. Il existe des critères objectifs pour cette évaluation. La procédure vise à garantir que chaque demande d'asile soit examinée (une seule fois) au sein de l'Union européenne.

Vous souhaitez rentrer volontairement dans votre pays d'origine ?

Le service des étrangers peut vous conseiller sur un [retour](#) volontaire. Il peut vous aider à organiser votre départ. Le service des étrangers vous conseille également sur les aides financières possibles.

Déclaration auprès du bureau des citoyens de l'administration de votre ville ou de votre communauté de communes

Si vous avez été réparti(e) de l'AfA dans une commune du Landkreis Germersheim, vous devez immédiatement vous inscrire au [bureau des citoyens](#) de la municipalité ou de la Verbandsgemeindeverwaltung. Les bureaux de la population vous délivreront une attestation de déclaration. Tous ceux qui viennent d'arriver dans une commune ou qui veulent la quitter doivent se présenter au bureau de la population. Vos données (nom et adresse) y sont enregistrées.

Changement d'adresse

Vous êtes encore en cours de procédure d'asile ? Et vous voulez ou devez déménager ?

Parfois, les demandeurs d'asile reçoivent une autorisation ou une obligation de déménager pendant la procédure d'asile. Ils doivent alors informer eux-mêmes l'Office fédéral pour la migration et les réfugiés de leur nouvelle adresse.

Remarque importante: ils doivent envoyer une copie de la confirmation de déclaration par la poste au centre de premier accueil à Trèves.

Office fédéral pour la migration et les réfugiés, antenne M A 7 - Trèves

Außenstelle Trier

📍 [Dasbachstraße 15b, 54292 Trier](#)

📞 [+49 \(0\) 91194373340](#)

3. Procédure de Dublin

La procédure de Dublin couvre le territoire des 28 États membres de l'UE plus la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein et la Suisse. Il détermine quel État est responsable de la mise en œuvre de la procédure d'asile. En règle générale, il s'agit du pays dans lequel les demandeurs d'asile ont été enregistrés pour la première fois. À cette fin, un rapprochement électronique des données est effectué.

S'il a été établi que l'Allemagne n'est pas responsable de la mise en œuvre de la procédure d'asile, les demandeurs d'asile sont renvoyés dans le pays dont ils sont responsables.

Si les demandeurs d'asile ne sont pas d'accord avec cette décision, il est possible d'obtenir des conseils juridiques professionnels sur l'opportunité de déposer une plainte auprès du tribunal administratif.

■ Plus d'informations sur l'accord de Dublin sur [Allemand](#) et [anglais](#).

4ème audition

Entretien personnel

L'entretien personnel est le **rendez-vous le plus important** de la procédure d'asile. Les demandeurs d'asile reçoivent une convocation à cet effet. Lors de l'entretien, un interprète est présent pour traduire.

Lors de l'entretien personnel, les demandeurs d'asile expliquent pourquoi ils ont dû fuir leur pays. De nombreuses questions leur sont posées.

Par exemple, des questions sur :

- de leur biographie,
- leur situation de vie,
- leur itinéraire vers l'Allemagne
- et les raisons de votre persécution dans votre pays d'origine.

Si cela est possible pour vous, vous devez également fournir des preuves de votre récit lors de l'entretien personnel.

L'entretien est mené par un personnel spécialisé.

Puis-je venir avec quelqu'un à l'entretien ?

Il est possible d'amener une personne avec vous. Elle peut vous accompagner au rendez-vous. Cette personne peut être

- un avocat
- un représentant du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

- une autre personne de confiance. Cette personne ne doit pas être elle-même dans une procédure d'asile.
- pour les mineurs non accompagnés, le tuteur peut assister à l'entretien.

Les récits sont traduits. Un procès-verbal est rédigé. Ensuite, les récits sont retraduits. Les demandeurs ont ainsi encore une fois la possibilité d'apporter des compléments et des corrections. Pour finir, le protocole est présenté aux demandeurs d'asile avec les enregistrements. Si tout est correctement présenté, ils le confirment par leur signature.

Ensuite, le BAMF statue sur votre demande d'asile et envoie une décision aux demandeurs d'asile*. La décision y est motivée en détail.

La date de l'entretien est-elle importante ?

Vous devez **absolument vous présenter** à la date de l'entretien. Elle ne peut être reportée que dans des cas exceptionnels.

Vous souhaitez reporter la date ?

Dans ce cas, il est important que vous le fassiez savoir à temps par écrit. Vous devez également fournir une raison pour laquelle vous ne pouvez pas venir. Si vous annulez trop tard ou si vous ne donnez pas d'explication, il se peut que la demande d'asile soit rejetée ou que la procédure soit classée.

■ Vous trouverez de plus amples informations sur l'entretien [ici](#)

Préparation à l'entretien

- Les [centres de conseil en matière d'asile/de procédure](#) offrent des conseils et un soutien.
- ■ [Informations sur l'audition, BaMF](#)
- ■ [Accompagnement à l'entretien, Arrival Aid](#)
- ■ [Collection de matériel](#) pour l'entretien personnel.

■ Le film d'information sur l'audition est actuellement disponible en 10 langues :

- [Allemand](#)
- [Anglais](#)
- [Français](#)
- [Kurmanci](#)
- [Albanais](#)
- [Arabe](#)
- [Macédonien](#)
- [Bosniaque](#)
- [Farsi](#)
- [Serbe](#)

5e décision

Décision du BAMF sur la demande d'asile

Une fois que la personne a été entendue, l'Office fédéral pour la migration et les réfugiés (BaMF) examine toutes les descriptions, informations et preuves. Il vérifie si l'une des quatre formes de protection existe. La base de l'examen est la loi sur l'asile :

1. Droit d'asile
2. Protection des réfugiés
3. Protection subsidiaire
4. Interdiction d'expulsion

Si aucune de ces formes de protection n'entre en ligne de compte, la demande d'asile est rejetée.

La décision est motivée par écrit. Elle est ensuite envoyée sous forme de "décision" à :

- la personne qui a déposé la demande
- ou une personne qui a une procuration pour la procédure (par exemple un avocat).
- le service des étrangers compétent.

Approbation

Votre demande d'asile a été approuvée. À quoi devez-vous maintenant faire attention ?

Vous avez été reconnu(e) comme personne bénéficiant d'une protection. Vous avez reçu une réponse positive.

Les prochaines étapes sont maintenant :

- Attestation de fiction ou titre de séjour électronique (eAT) : juste après avoir reçu la lettre de l'ODM vous informant que vous obtenez l'asile en Allemagne, vous avez besoin d'un document d'identité. Le document d'identité ou quelque chose de similaire est délivré par le [service des étrangers](#).
- Vous pouvez maintenant travailler en Allemagne. Et ce, sans aucune restriction.
- Si vous n'avez pas de travail ou si vous avez besoin d'aide, vous ne recevez désormais plus d'argent de l'office social. Vous devez désormais faire une demande auprès du [Jobcenter](#).

Refus

Votre demande a été rejetée. Que se passe-t-il maintenant ?

En cas de réponse négative, c'est-à-dire si une demande d'asile a été rejetée, vous êtes menacé d'expulsion. Vous êtes prié(e) de quitter la République fédérale d'Allemagne avant une certaine date. Si vous ne partez pas volontairement, vous devez vous attendre à être expulsé sous la contrainte.

Il existe deux types de refus :

-
1. refus simple : les personnes doivent quitter le pays dans les 30 jours.
 2. Refus "manifestement infondé" : dans ce cas, vous devez quitter le pays dans un délai d'une semaine.
-

Contestation

Que pouvez-vous faire si vous n'êtes pas d'accord avec le refus ?

Si vous avez déposé une demande et qu'elle a été rejetée, vous pouvez faire appel de la décision. Il est important que vous fassiez cette démarche très rapidement, dès que vous avez reçu la lettre de refus. Les délais et les possibilités juridiques dont vous disposez sont indiqués dans la lettre (également appelée décision) de l'OFMF. Les informations contenues dans cette décision sont appelées "informations sur les voies de recours".

Vous avez besoin d'aide pour votre procédure d'asile ?

Le [service de conseil en matière de procédure d'asile](#) peut vous aider et vous soutenir. Si vous souhaitez intenter une action en justice, vous devriez toujours vous faire conseiller et représenter par un avocat spécialisé dans le droit d'asile et le droit de séjour.

Départ volontaire

Vous avez décidé de partir volontairement ?

Si vous décidez de partir volontairement, vous pouvez obtenir une aide financière pour prendre un nouveau départ dans votre pays d'origine. Vous trouverez des informations à ce sujet auprès d'un point de contact [pour le conseil en vue du retour](#).

Important : informez le plus rapidement possible le service des étrangers de votre projet de départ volontaire.

6. procédure de plainte

Le BAMF statue sur la demande d'asile. Parfois, une demande d'asile est rejetée. Si le demandeur d'asile n'est pas d'accord, il peut faire appel de la décision. Dans ce cas, le demandeur d'asile est appelé "plaintif" ou "requérant". L'OFPRA est appelé le "défendeur". Si le recours est accepté, le tribunal administratif réexamine la décision de l'Office fédéral.

Dans le cas d'une plainte, il peut y avoir deux résultats différents :

1. Le tribunal se prononce en faveur du demandeur/de la demanderesse. Ils obtiennent gain de cause. Ils ont droit à la protection. Alors ils obtiennent quand même un permis de séjour.
2. Le tribunal se prononce contre le demandeur/la demanderesse. Le recours est rejeté. Le tribunal confirme le rejet de la demande d'asile par le BAMF. Le demandeur/la demanderesse est donc toujours obligé(e) de quitter l'Allemagne.

Il existe encore une forme particulière : certaines personnes obtiennent une réponse positive. Elles obtiennent donc l'asile. Et pourtant, elles ne sont pas d'accord et veulent déposer une plainte. Cela peut être le cas, par exemple, si le demandeur n'est pas d'accord avec la forme

de protection qu'il doit recevoir. Dans ce cas, le demandeur peut également introduire un recours contre cette décision du BAMF. Mais cela n'est pas possible pour l'octroi du statut de réfugié.

En cas de recours, il est en tout cas toujours recommandé de se faire conseiller et représenté par un avocat spécialisé dans le droit d'asile et le droit de séjour.

■ [Procédure de recours BAMF - recours contre la décision](#)

■ [Conseil aux réfugiés du Baden-Württemberg](#)

■ [Aides à la demande - Modèle d'action en justice - Flüchtlingsrat Isa](#)

7. conseils en matière de retour

Conseil en matière de retour volontaire

Si vous faites une demande d'asile, vous recevez parfois un refus. Cela signifie que vous ne pouvez pas rester en Allemagne. Vous recevez une date avant laquelle vous devez quitter l'Allemagne. Il y a alors deux possibilités :

1. Vous quittez volontairement l'Allemagne jusqu'à la date indiquée.
2. Vous restez et êtes expulsé par le service des étrangers.

Si vous optez pour un retour volontaire, vous ne serez donc pas renvoyé chez vous ou dans un pays tiers sûr sous la contrainte. Les personnes qui résident depuis longtemps en Allemagne peuvent partir volontairement.

Le retour volontaire peut vous offrir de nouvelles opportunités et perspectives dans votre pays d'origine. En cas de retour volontaire, vous avez la possibilité d'être soutenu financièrement par l'État allemand.

Quels sont les avantages d'un retour volontaire ?

Vous pouvez fixer vous-même la date de votre départ. Vous partez sans être accompagné à l'aéroport par les autorités. Les frais de voyage vers le pays d'origine peuvent être pris en charge.

Le montant de l'aide que vous pouvez recevoir pour votre retour dépend entre autres de votre nationalité.

Quelles sont les aides disponibles ?

Les aides possibles en détail sont les suivantes :

- Billet d'avion ou de bus
- Frais de transport du domicile à l'aéroport ou à la gare (routière)
- argent pour le voyage (aide au voyage)
- assistance médicale : pendant le voyage et dans le pays de destination (jusqu'à trois mois après l'arrivée dans le pays de destination)
- aide unique

- Selon les cas : montant spécial unique en cas de départ anticipé.

Qui peut demander une aide au retour volontaire ?

Peuvent demander l'aide les ressortissants de pays tiers,

- qui ont demandé l'asile, mais n'ont pas encore déposé de demande d'asile juridiquement valable
- qui sont en cours de procédure d'asile,
- pour lesquels la demande d'asile a été rejetée et qui sont soumis à une obligation de départ vérifiable,
- qui ont le droit d'asile
- qui bénéficient d'une tolérance,
- à qui le séjour a été accordé pour des raisons de droit international, humanitaires ou politiques,
- qui sont entrés en Allemagne dans le cadre du regroupement familial. Parfois, la personne elle-même n'est pas éligible à une subvention. Elle peut néanmoins demander une aide si elle est arrivée chez une personne qui peut bénéficier d'une aide.

Les ressortissants de l'UE qui ont été victimes de la prostitution forcée ou de la traite des êtres humains peuvent également bénéficier d'une aide.

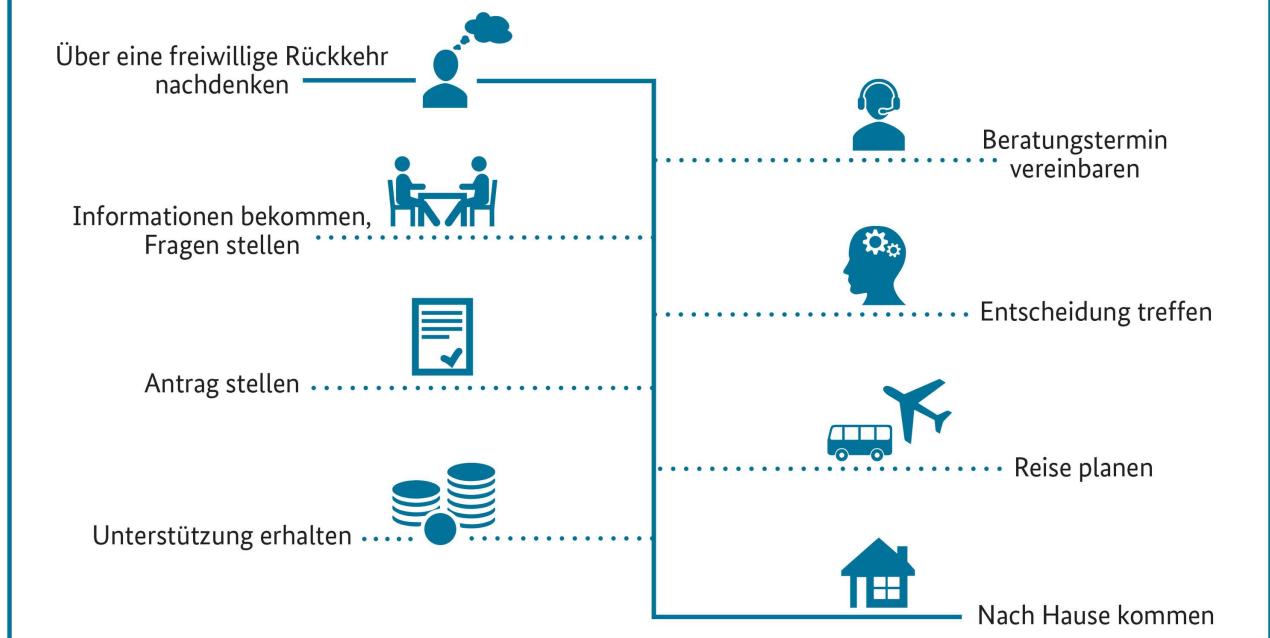
Vous envisagez de retourner dans votre pays d'origine ?

Un service de conseil peut vous aider. Le service central de conseil en vue du retour (ZRB) vous conseille sur les possibilités de départ volontaire. Vous pouvez y demander de l'aide et poser des questions. L'entretien a lieu avant que l'Office fédéral pour la migration et les réfugiés (BAMF) ne se prononce sur la demande d'asile. De nombreuses questions peuvent être posées lors de la consultation. Vous pouvez également demander conseil si, par exemple, vous n'avez pas assez d'argent pour payer votre voyage de retour. Ou si vous avez besoin d'un passeport.

Dois-je quitter le pays dans tous les cas après une consultation ?

La consultation est ouverte dans son résultat. Cela signifie que vous n'êtes pas obligé de partir volontairement après l'entretien. Vous décidez vous-même si vous souhaitez partir ou rester.

Ablauf eines Rückkehrprozesses mit REAG/GARP-Förderung



Où pouvez-vous vous faire conseiller sur un éventuel retour ?

Si vous envisagez un retour volontaire, vous avez certainement de nombreuses questions. Les services de conseil peuvent vous aider. Avec eux, vous pouvez discuter de vos propres possibilités. Les entretiens sont gratuits et se déroulent en toute confidentialité. Les informations ne sont pas divulguées.

Quelles sont les questions possibles lors du conseil en vue du retour ?

- Comment dois-je organiser mon retour ?
- Comment puis-je gagner ma vie ?
- Où vais-je habiter après mon retour ?
- Qui me délivrera les documents de voyage nécessaires ?

Dans cette situation, il est particulièrement important pour vous d'être conseillé de manière confidentielle et complète. Vous avez besoin de beaucoup d'informations pour pouvoir prendre une bonne décision. Il est important de connaître les possibilités qui s'offrent à vous et de savoir si elles sont réalistes. Cela implique également que vous connaissiez le plus précisément possible la situation dans votre pays d'origine et les possibilités de soutien. Un entretien de conseil peut vous aider dans cette démarche.

Services-conseils en vue du retour

Il existe différents services de conseil qui peuvent vous conseiller en cas de retour. En voici quelques-uns :

- Conseil en retour du [service des étrangers de l'administration du district de Germersheim](#)

- Conseil en retour du [projet de retour et de réintégration SOLWODI](#), en particulier pour les femmes originaires de pays en voie de développement.
- [Centre de compétence Retour](#) du Diak. Werk Trier et Simmern-Trarbach gGmbH
- Organisation internationale pour les migrations - [Dépliant sur le conseil en matière de retour et de réintégration Rhénanie-Palatinat](#)
- Organisation internationale pour les migrations - [ZIRF-Counselling](#)
- Informations supplémentaires auprès de l'[Office fédéral de la migration et des réfugiés \(BAMF\)](#) avec le dépliant du BAMF [Perspective : retour volontaire](#)
- Portail d'information sur le retour volontaire [Returning from Germany](#)

Documents de séjour

Titre de séjour - fuite / asile

Toute personne qui arrive en Allemagne pour demander l'asile reçoit un document de séjour. Il est souvent appelé "carte d'identité". Le document de séjour indique le statut de la personne dans la procédure d'asile et si elle a le droit de travailler ou non (Quand puis-je travailler ?).

Il existe cinq documents différents :

1. attestation d'arrivée

Statut : demandeur d'asile

Les personnes qui demandent l'asile reçoivent une attestation d'arrivée. Elle est valable entre le moment où l'on signale qu'une personne demande l'asile et celui où elle dépose officiellement sa demande d'asile auprès de l'Office fédéral des migrations et des réfugiés (BaMF).



2. autorisation de séjour

Statut : demandeur d'asile*.

Dès qu'une personne dépose une demande d'asile, elle reçoit un permis de séjour. Celle-ci est valable jusqu'à ce qu'une décision soit prise sur la demande d'asile. C'est l'Office fédéral pour l'immigration et les réfugiés (BAMF) qui décide de la demande d'asile.

Si la demande d'asile est rejetée, la personne peut faire appel auprès du tribunal administratif. Jusqu'à ce que le tribunal administratif décide si la personne obtient l'asile ou non, elle peut continuer à séjourner en Allemagne.

L'autorisation de séjour contient différentes informations : où la personne peut vivre (obligation de résidence), si elle peut travailler (obligation d'emploi) et dans quelle zone elle peut séjourner (limitation géographique).

- si un permis est nécessaire pour travailler, il peut être demandé auprès du [service des étrangers](#). Cette demande peut être faite par la personne qui souhaite aller travailler (employé(e)) ou par le patron (employeur).
- L'[agence pour l'emploi](#) a pour mission d'aider à la recherche et au placement d'un emploi.
- L'[office social](#) verse l'aide financière (prestations sociales).



3. certificat de fiction

Statut : réfugiés reconnus

La demande d'asile a été examinée et la personne obtient l'asile en Allemagne. Une attestation de fiction est alors d'abord délivrée. Elle est valable pour la transition jusqu'à ce que la personne obtienne son permis de séjour (permission fiction). Ou pour la période pendant laquelle les documents doivent être vérifiés ou prolongés (fiction de continuité).



4. permis de séjour

Statut : réfugiés reconnus

Contexte : décision positive sur la demande d'asile

Si une personne obtient l'asile en Allemagne, un permis de séjour est délivré après l'attestation de fiction. Il n'est pas valable pour toujours mais est limité dans le temps. Le permis de séjour indique la raison pour laquelle la personne a obtenu l'asile en Allemagne. Il existe différents permis de séjour pour raisons humanitaires pour les personnes ayant fui.

- Si une personne a obtenu un permis de séjour, elle pourra peut-être obtenir plus tard un droit de séjour illimité (permis d'établissement).
- Avec le permis de séjour, la personne peut travailler partout. L'accès au marché du travail n'est pas davantage limité.
- Le [Jobcenter](#) est responsable du placement au travail et des prestations sociales.

5) Duldung (permis de séjour)

Statut : personne tolérée

Si la demande d'asile a été rejetée, la personne doit quitter l'Allemagne. Mais si cela n'est pas possible pour certaines raisons (juridiques, réelles, humanitaires, personnelles), l'expulsion est temporairement suspendue. Les demandeurs d'asile reçoivent alors un "Duldung" et peuvent continuer à rester en Allemagne pendant une période déterminée.

- En général, le Duldung ne peut être délivré que pour une durée maximale de trois mois ("Abschiebungsstopp").
- Les personnes qui souhaitent travailler ont besoin d'une autorisation. Elle peut être demandée auprès du [service des étrangers](#) (par l'employeur ou l'employé).
- L'[agence pour l'emploi](#) est responsable du placement au travail
- Les prestations sociales sont versées par l'[office social](#)

Droit de séjour d'opportunité (à partir du 31 décembre 2022)

Qu'est-ce que le droit de séjour temporaire ?

Avec le droit de séjour des chances, certains réfugiés ont la chance d'obtenir un droit de séjour permanent. Ils doivent cependant remplir certaines conditions.

Pourquoi a-t-il été introduit ?

Auparavant, les réfugiés se voyaient souvent délivrer des tolérances à répétition, appelées "tolérances en chaîne". Dans le cas d'une tolérance en chaîne, le statut de tolérance des personnes est sans cesse prolongé. Mais elles n'obtiennent pas de statut de séjour. La tolérance dit seulement qu'une personne ne peut pas être expulsée pour le moment.

Avec le droit de séjour d'opportunité, cette procédure a pris fin.

Combien de personnes sont concernées par ce nouveau droit ?

La réglementation concerne environ 136.000 personnes en Allemagne, qui sont déjà bien intégrées.

Quelles sont les conditions pour obtenir le droit de séjour "de circonstance" ?

Pour obtenir un droit de séjour des chances, il faut :

- vivre en Allemagne depuis cinq ans au 31 octobre 2022 avec une autorisation de séjour (Duldung), une autorisation de séjour (Aufenthaltsbestätigung) ou un permis de séjour (Aufenthaltserlaubnis).
- ne pas avoir commis de délit
- il faut adhérer à l'ordre fondamental libéral et démocratique.

Il existe une réglementation spéciale pour les jeunes et les adolescents bien intégrés. Ils peuvent obtenir un permis de séjour après seulement trois ans de séjour. Ceci est valable jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de 27 ans.

Quels sont les avantages du droit de séjour des chances ?

Les personnes concernées obtiennent un droit de séjour de 18 mois. Pendant cette période, ils ont la chance de remplir toutes les conditions pour un séjour durable en Allemagne.

Le Chancen-Aufenthaltsrecht peut-il être prolongé ?

Le Chancen-Aufenthaltsrecht ne peut ensuite pas être prolongé. Si vous ne parvenez pas à obtenir un permis de séjour pendant cette période (18 mois), vous retombez dans le statut de "Duldung".

De quoi avez-vous besoin pour obtenir le droit de séjour temporaire ?

Pour obtenir ce droit de séjour, vous devez remplir ces conditions :

- Vous devez avoir un travail qui vous permette de subvenir vous-même à vos besoins.
- Vous devez avoir de bonnes connaissances de la langue allemande
- Vous devez pouvoir prouver votre identité.

Quelle est la durée du droit de séjour des chances ?

Le droit de séjour des chances est ancré dans la loi sur le séjour des étrangers pour une durée de trois ans à partir du 31 décembre 2022. Vous avez donc la possibilité de demander le droit de séjour d'opportunité jusqu'au 31 décembre 2025.

Quels autres changements sont intervenus avec le droit de séjour temporaire ?

Avec le droit de séjour des chances, l'ouverture des cours d'intégration aux demandeurs d'asile est intervenue dès le début. Le gouvernement fédéral permet ainsi à chacun de suivre un cours d'intégration ou un cours de langue professionnelle. Peu importe de quel pays ils viennent. Ou quand ils sont arrivés en Allemagne.

- Vous trouverez [ici](#) de plus amples informations du gouvernement fédéral.
- Communiqué du [Bundestag](#) allemand
- [Manuel de l'Allemagne](#)
- [FAQ Pro Asyl](#)

Le ministère fédéral de l'Intérieur a rédigé une [fiche d'information](#)  sur le droit de séjour des chances. Elle est disponible dans de nombreuses langues :

- [Traduction en albanais](#)
- [Traduction en arabe](#)
- [Traduction arménienne](#)
- [Traduction dari](#)
- [Traduction en anglais](#)
- [Traduction en farsi](#)
- [Traduction en français](#)
- [Traduction en géorgien](#)
- [Traduction en hindi](#)
- [Traduction kurde-kurmanci](#)
- [Traduction kurde-sorani](#)

- [Traduction macédonien](#)
- [Traduction pashto](#)
- [Traduction russe](#)
- [Traduction serbe-cyrillien](#)
- [Traduction serbe-latin](#)
- [Traduction en somalien](#)
- [Traduction en turc](#)
- [Traduction en ourdou](#)

Asile familial, protection internationale pour les membres de la famille et les réfugiés mineurs non accompagnés

Asile familial

Si une personne a droit à une protection en Allemagne, sa famille peut également demander l'asile. Elle peut ainsi obtenir le même statut de protection (droit d'asile, statut de réfugié ou protection subsidiaire). Pour cela, les membres de la famille doivent déposer une demande.

Quels membres de la famille obtiennent l'asile familial ?

- le conjoint ou le partenaire enregistré
- les enfants mineurs qui ne sont pas eux-mêmes mariés (célibataires)
- les parents d'enfants mineurs célibataires, s'ils ont le droit de garde
- les autres adultes qui ont la garde des enfants mineurs célibataires
- les frères et sœurs célibataires des mineurs, s'ils sont également mineurs.

Pour que les conjoints ou les partenaires soient couverts par l'asile familial, il faut :

- le couple ait déjà été marié ou ait vécu en partenariat dans le pays d'origine
- avoir déposé sa demande d'asile avant ou en même temps que celle de la personne à protéger. Ou au plus tard directement après l'entrée sur le territoire
- le droit à la protection n'est pas contestable
- le droit à la protection ne peut pas être révoqué

Né en Allemagne

Si un enfant naît en Allemagne après que ses parents aient déposé une demande d'asile, une procédure d'asile spécifique doit être menée pour l'enfant. Il est important qu'au moins le père ou la mère soit encore dans la procédure d'asile.

Les parents ou le service des étrangers doivent alors informer l'Office fédéral de la naissance. La demande d'asile est alors automatiquement considérée comme déposée. Les parents peuvent présenter leurs propres motifs d'asile pour leur enfant. S'ils ne le font pas, les mêmes motifs que pour les parents s'appliquent. Si l'Office fédéral refuse la décision, les parents peuvent faire appel devant un tribunal.

Afin de protéger les enfants de moins de 18 ans, ils ne peuvent pas être expulsés sans leurs parents. Cela vaut également lorsque la demande d'asile a été rejetée.

■ [Vous trouverez de plus amples informations directement auprès du BAMF.](#)

Réglementation des délais

Remarque importante: un délai s'applique aux personnes qui obtiennent une protection dans le cadre d'une procédure d'asile (voir liste ci-dessus) : une fois que la reconnaissance a été décidée et qu'elle ne peut plus être contestée, la famille doit déposer une demande de regroupement familial. Celle-ci doit être déposée dans **les trois mois suivant la reconnaissance** auprès des services compétents (représentation étrangère dans le pays de résidence des membres de votre famille et service des étrangers à Germersheim). Dans ce cas, les autres conditions ne doivent pas nécessairement être remplies. Cela signifie qu'ils ne doivent pas nécessairement pouvoir subvenir eux-mêmes à leurs besoins. Et ils ne doivent pas non plus nécessairement disposer d'un logement suffisant.

Vous trouverez ici de plus amples informations sur le regroupement familial pour les personnes bénéficiant d'un statut de protection :

- [Office fédéral pour la migration et les réfugiés \(BAMF\)](#)
- [Ministère des Affaires étrangères](#) (allemand, anglais, arabe)
- [Service des étrangers](#).

Réfugiés mineurs non accompagnés (enfants de moins de 18 ans ayant fui leur pays)

Depuis 1998, l'association fédérale des réfugiés mineurs non accompagnés (BumF) s'engage en faveur des enfants, des jeunes et des adolescents qui ont fui leur pays. L'association fédérale est une association à but non lucratif. Elle est indépendante. Elle s'engage pour les jeunes et leur soutien.

L'association fédérale offre son aide aux jeunes réfugiés. Elle soutient également les professionnels et les bénévoles. Son objectif est de permettre aux jeunes réfugiés de grandir sans peur, sans exclusion et sans discrimination. Ils doivent bénéficier des mêmes droits que tous les autres jeunes.

Enfants et jeunes disparus pendant la fuite (Missing Children Europe App)

Des enfants et des jeunes sont régulièrement portés disparus pendant leur fuite. Au début de l'année 2023, 2009 enfants et adolescents étaient enregistrés comme disparus en Allemagne (source : Office fédéral de la police criminelle).

On ne sait pas ce qu'il advient d'eux. Dans le pire des cas, ils vivent illégalement et sans protection. Ou alors, ils n'ont guère accès au soutien et à l'information.

Or, de nombreux enfants ont un smartphone. C'est pour cela que Missing Children Europe a développé l'**application Manilia**. Elle s'adresse directement aux enfants et aux jeunes non

accompagnés en fuite. L'appli doit les aider à obtenir de manière autonome des informations, des services et un soutien précieux.

Depuis avril 2020, l'association professionnelle fédérale BumF coordonne l'appli. Il aide à intégrer dans l'appli les organisations qui peuvent aider et soutenir avec leurs offres. Les offres sont affichées sur une carte. Il existe plusieurs catégories et sous-catégories. Il s'agit par exemple du logement, de la nourriture, de l'asile, de l'aide aux filles et du Wifi. L'application est disponible en plusieurs langues (anglais, français, arabe, farsi, tigrinya et allemand).

- [!\[\]\(053723dc4a60713557a5234de9567f3d_img.jpg\) Association fédérale des réfugiés mineurs non accompagnés](#)
- [!\[\]\(d8a50b499d1ddefb3bce4c70e0df0df0_img.jpg\) Missing Children Europe](#)
- [!\[\]\(00991be65ca4021027297e01bf7903ac_img.jpg\) App de Manille](#)

Commission pour les cas de rigueur en Rhénanie-Palatinat

Ma demande d'asile a été rejetée. Mais j'ai des raisons pour lesquelles je ne peux pas quitter le pays. Que puis-je faire ?

Dans ce cas, vous pouvez vous adresser à la commission des cas de rigueur de Rhénanie-Palatinat.

Qu'est-ce que la commission des cas de rigueur ?

La commission des cas de rigueur est un comité d'experts. Elle ne dépend pas d'une autorité. Elle conseille si les personnes peuvent rester en Allemagne, même si elles sont en fait obligées de quitter le pays. La commission est composée de douze membres.

Comment la commission des cas de rigueur peut-elle aider ?

La commission des cas de rigueur examine au cas par cas s'il y a des raisons pour lesquelles la personne ne peut pas quitter le pays. Il peut s'agir par exemple de raisons humanitaires ou personnelles urgentes.

Comment la commission des cas de rigueur décide-t-elle ?

La commission délibère sur le cas présenté. Elle décide s'il y a des raisons suffisantes pour que la personne puisse rester en Allemagne. Si au moins deux tiers des membres de la commission se prononcent en ce sens, elle transmet sa recommandation.

La commission demande au ministère de la Famille, des Femmes, de la Culture et de l'Intégration d'examiner le cas. C'est ce qu'on appelle une "demande de cas de rigueur". Si le ministère accepte, il peut ordonner au service des étrangers compétent de délivrer un permis de séjour. Le service des étrangers doit alors délivrer un permis de séjour conformément à l'article 23a de la loi sur le séjour. Parfois, il y a encore certaines conditions ou obligations qui y sont liées.

Comment faire une demande d'examen ?

Pour que la commission des cas de rigueur s'occupe d'un cas relevant du droit des étrangers, un membre ou un membre suppléant de la commission des cas de rigueur doit déposer une demande.

Les étrangers de Rhénanie-Palatinat peuvent s'adresser par écrit à un membre ou à un membre suppléant. Ils doivent y justifier les raisons pour lesquelles ils ne peuvent pas quitter l'Allemagne.

Il est possible de se faire représenter auprès de la commission par des avocats, des structures d'accueil, des associations de réfugiés ou d'autres organisations et autres tiers.

La commission des cas de rigueur doit-elle traiter chaque cas ?

Les membres et les membres suppléants de la commission des cas de rigueur prennent leurs décisions en toute indépendance. Ils ne reçoivent aucune instruction. Ils décident eux-mêmes si les faits sont appropriés pour une délibération correspondante au sein de la commission. Il n'existe aucun droit à ce que la commission des cas de rigueur s'occupe d'un cas.

De quels documents ai-je besoin pour déposer une demande ?

- Informations sur la personne
- Déclaration d'accord pour que la commission des cas de rigueur puisse traiter les données personnelles.
- Énumération aussi précise que possible des raisons pour lesquelles vous ne pouvez pas quitter l'Allemagne
- Preuves de maladies éventuelles pour lesquelles vous ne pouvez pas quitter le pays
- Indications sur la manière dont vous assurez votre subsistance ; également assurance maladie
- Preuve de prestations d'intégration
- justificatifs des emplois occupés jusqu'à présent par tous les membres de la famille
- Pour les élèves : certificats scolaires des deux dernières années
- Pour les jeunes qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire : Justificatifs concernant les diplômes de fin d'études, les contrats de formation, les procédures de candidature
- Photocopies des passeports existants, d'autres documents d'identité ainsi que des autorisations de séjour.

Vous trouverez d'autres informations détaillées sur la commission des cas de rigueur et sur le dépôt des demandes sur  [ici](#)

Contact

Olaf Medinger

 [+49 \(0\) 6131165103](tel:+49(0)6131165103)

 @olaf.medinger@mffki.rlp.de

Axel Quirin

 [+49 \(0\) 6131165102](tel:+49(0)6131165102)

@axel.quirin@mffki.rlp.de

Enfants et jeunes réfugiés sans parents

Il arrive que des enfants et des jeunes de moins de 18 ans (mineurs) arrivent seuls de l'étranger en Allemagne. C'est alors le Jugendamt qui s'en occupe en premier. Il parle avec les mineurs. Et il enquête sur leur âge. S'il s'agit de mineurs, le Jugendamt reste compétent et s'occupe des enfants et des jeunes. S'il est constaté qu'une personne a plus de 18 ans (donc qu'elle est majeure), elle n'est plus prise en charge par le Jugendamt.

Parfois, les mineurs ne voyagent pas avec leurs parents. Mais en revanche avec d'autres membres de leur famille, par exemple leur oncle ou leur tante, leurs cousins ou leurs frères et sœurs plus âgés. Ils ont alors deux possibilités :

1. Les parents majeurs peuvent déposer une **demande de tutelle** auprès du tribunal des affaires familiales. Avec la tutelle, les parents assument l'entièbre responsabilité des mineurs. Ils représentent donc les parents.  [Brochure d'information "Ton tuteur te représente" \(pdf\)](#) / [Brochure en arabe](#) / [Brochure en anglais](#) ou
2. les **proches peuvent assumer le droit d'éducation**. Les parents peuvent déléguer ce droit de manière informelle.

Dans ces deux cas, les mineurs peuvent rester avec leur famille. Ce n'est que lorsque les proches refusent ces deux possibilités que les mineurs sont pris en charge par l'office de la jeunesse. L'office de la jeunesse intervient également lorsque les mineurs sont en danger dans leur famille ou qu'ils y sont menacés. Ils sont alors traités de la même manière que les enfants et les jeunes qui arrivent seuls en Allemagne (voir ci-dessus).



Magdalena Russ | Allgemeiner Sozialer Dienst - Minderjährige Ausländerinnen und Ausländer

 [17er Straße 1, 76726 Germersheim](#)

 @m.russ@kreis-germersheim.de

 [+49 \(0\) 7274531232](tel:+49(0)7274531232)

 <https://integreat.app/germersheim/de/familie/juge...>

Vous trouverez plus d'informations et d'aides pour les enfants et les jeunes réfugiés [ici](#)

Prestations

Prestations selon la loi sur les prestations aux demandeurs d'asile

Dès que les demandeurs d'asile quittent le premier centre d'accueil (AfA) pour s'installer dans la commune (ville ou communauté de communes), celle-ci est également responsable. Elle doit s'occuper des demandeurs d'asile.

Les demandeurs d'asile reçoivent des prestations de base. La loi sur les prestations aux demandeurs d'asile (AsylbLG) définit précisément qui reçoit quoi. Les demandeurs d'asile ne reçoivent pas d'argent, mais des prestations en nature. Il s'agit notamment de :

- Logement
- Articles ménagers
- Objets ménagers
- Chauffage
- électricité

Pour d'autres choses qui sont nécessaires, les demandeurs d'asile reçoivent directement l'argent. Ces prestations de base sont destinées à :

- nourriture et boisson
- Vêtements
- les soins de santé
- un argent de poche pour les besoins personnels.

Normalement, les logements dans lesquels les personnes emménagent après l'AfA sont déjà aménagés. Il y a donc des meubles et d'autres choses dont on a besoin pour le ménage. Dans presque tous les logements, il y a la possibilité de cuisiner soi-même.

La question de savoir qui reçoit combien d'argent est réglée avec précision. C'est fixé dans le niveau des besoins réguliers. Cela dépend par exemple des prestations en nature que quelqu'un a déjà reçues.

Les frais de transport doivent normalement être payés par l'argent de poche. Pour les trajets qui sont nécessaires, le Landkreis prend en charge les frais. Cela peut être le cas, par exemple, lorsque les personnes doivent se déplacer pour remplir leur obligation de coopérer dans le cadre de la procédure d'asile. Les trajets pour l'obtention d'un passeport ou pour des conseils concernant un éventuel retour sont également payés. Pour cela, il faut demander les frais de déplacement à la municipalité ou aux communes associées.

Normalement, l'argent est versé directement en espèces deux fois par mois.

- Vous trouverez [ici](#) de plus amples informations sur la loi relative aux prestations pour demandeurs d'asile.
- Vous trouverez des informations détaillées sur les prestations sur le site du [Ministère de l'Intérieur RLP](#).

Carte de paiement

Le Landkreis va introduire la carte de paiement pour les personnes ayant fui.

De nombreuses personnes ayant fui leur pays n'ont pas assez d'argent pour vivre. En Allemagne, ils reçoivent une aide. Cette aide s'appelle des prestations en vertu de la loi sur les prestations aux demandeurs d'asile. Les fugitifs peuvent obtenir des choses dont ils ont

besoin ou recevoir de l'argent liquide ou des bons.

Il existe désormais une nouvelle possibilité : la carte de paiement. De l'argent peut être chargé sur cette carte.

Jusqu'à présent, les personnes qui ont fui et qui vivent dans un logement communautaire ont généralement reçu des choses qui ont été achetées directement pour eux. Cela signifie qu'ils ne reçoivent pas d'argent liquide.

Les personnes qui ne vivent pas dans un logement communautaire reçoivent généralement de l'argent liquide pour pouvoir faire leurs propres achats.

Une nouvelle loi modifie désormais la manière dont l'aide est donnée. Grâce à la carte de paiement, les pays et les villes peuvent mieux décider comment aider. L'autorité responsable de l'aide décide du montant que l'on peut retirer avec la carte de paiement. Elle peut adapter l'aide aux besoins des personnes.

Le district de Germersheim va introduire la carte de paiement pour les personnes ayant fui leur pays. C'est ce qu'a décidé le Kreistag en mars. La carte de paiement sera introduite au plus tôt en août. Le district collabore avec d'autres Länder afin de trouver une solution uniforme.

La carte de paiement est une carte de débit qui n'est pas liée à un compte bancaire. On peut l'utiliser pour payer dans les magasins sans argent liquide ou pour retirer de l'argent aux distributeurs automatiques. La carte ne peut toutefois pas être utilisée à l'étranger et on ne peut pas l'utiliser pour effectuer des virements.

"Nous attendons maintenant des informations supplémentaires de la part du pays. Nous voulons éviter de faire cavalier seul, y compris la procédure d'attribution, mais profiter des effets de synergie en suivant une voie commune avec le Land et les communes", a déclaré le Landrat Brechtel.

Assurance de base pour les demandeurs d'emploi / allocation chômage II

Lorsqu'une personne a été reconnue comme réfugiée ou demandeur d'asile et a obtenu un permis de séjour de la part du service des étrangers, elle ne reçoit **plus** d'autres prestations selon la AsylbLG.

Une fois la procédure d'asile terminée, c'est le [Jobcenter](#) Germersheim qui est compétent. Le Jobcenter prend en charge la garantie de la subsistance et s'occupe du placement au travail. L'argent de l'AsylbLG est versé pour la dernière fois au cours du mois où la reconnaissance a été délivrée. Il est donc important de déposer une demande à temps auprès du Jobcenter compétent.

Vous trouverez de plus amples informations sur l'assurance de base et les documents de demande de prestations de subsistance [ici](#) [redacted].

Jobcenter

 [Waldstraße 13, 76726 Germersheim](#)

📞 [+49 \(0\) 727470110](tel:+49(0)727470110)

🌐 <https://www.jobcenter-germersheim.de/>

▀ Heures d'ouverture :

Pour les demandes brèves (retrait de formulaires, remise de documents)

Du lundi au vendredi, 08:00 - 12:30h

📞 Disponible par téléphone :

Lundi à vendredi, 08:00 - 12:30h

Du lundi au jeudi, 14:00 - 16:00h

Le service des prestations est fermé le mardi

Pour plus d'informations :

- ▀ [Travail et profession](#)
 - ▀ [Allocation de chômage II / Allocation sociale](#)
-

Exonération de la redevance audiovisuelle

En Allemagne, il existe des radios, des télévisions et des offres en ligne qui sont indépendantes. Elles ont donc le droit d'informer sur tous les sujets. Les politiques ou d'autres pouvoirs ne peuvent pas décider de la manière dont on doit parler. Cela vaut pour tous les sujets, par exemple aussi pour l'État allemand, la politique ou la religion.

Les émissions et les contributions rendent compte de manière libre et indépendante. Ils ne doivent pas être influencés par la politique ou l'économie. Tous les habitants de l'Allemagne paient ensemble pour cette offre. C'est ce qu'on appelle la contribution à la radiodiffusion.

Les demandeurs d'asile ne doivent pas payer □ [Rundfunkbeitrag](#). Ils peuvent utiliser cette offre gratuitement. Il est important que vous fassiez une [demande d'exonération](#) à l'adresse □.

- Vous trouverez des informations sur la contribution à la radiodiffusion pour les demandeurs d'asile et les bénéficiaires du droit d'asile sur  [ici](#).
 - Vous trouverez de plus amples informations sur □ [ici](#).
-
- Cliquez ici pour plus d'informations sur les [soins de santé](#).

Cercles d'entraide

Cercle d'aide à l'intégration VG Bellheim e.V.

Wolfgang Jöckle | Helferkreis Integration VG Bellheim e.V.

📍 [Heideweg 9, 76756 Bellheim](#)

✉️ hki-bellheim@web.de

📞 [+49 \(0\) 72725307](tel:+49(0)72725307)

🌐 https://www.bellheim.de/vg_bellheim/Gemeinden/Bel...

Initiative citoyenne d'aide aux réfugiés de Rülzheim e.V.

Le bureau des réfugiés de Rülzheim aide les personnes qui ont dû fuir leur pays d'origine. Il aide en cas de problèmes, de questions et de lettres. Des personnes sur place (on les appelle des parrains) accompagnent et conseillent les réfugiés. Ils aident les personnes qui viennent d'arriver en Allemagne : Ils donnent des cours de langue ou collectent des objets ménagers et des vêtements et les distribuent. Ils mettent également des vélos à disposition ou les réparent avec les réfugiés.

Chaque troisième dimanche du mois, un après-midi café est organisé dans le Bürgerkeller de la mairie de Rülzheim. Chacun et chacune peut y venir. C'est une bonne occasion de faire connaissance avec l'initiative citoyenne.

Bürgerinitiative Flüchtlingshilfe Rülzheim e.V. - Beratung

📍 [Eisenbahnstraße 32, 76761 Rülzheim](#)

✉️ bif@ruelzheim.de

📞 [+49 \(0\) 15734501513](tel:+49(0)15734501513)

🌐 https://www.ruelzheim.de/vg_ruelzheim/de/Leben%20...

Bürgerinitiative Flüchtlingshilfe Rülzheim e.V. - Kleiderspende

📍 [Eisenbahnstraße 32, 76761 Rülzheim](#)

✉️ bif@ruelzheim.de

📞 [+49 \(0\) 15150590014](tel:+49(0)15150590014)

🌐 https://www.ruelzheim.de/vg_ruelzheim/de/Leben%20...

🕒 15:00 à 17:00h

Vous voulez passer ?

Les dates sont publiées dans le Heimatbrief (une semaine sur deux les semaines impaires) et sur Facebook. Veuillez faire attention aux changements.

Portail d'aide de la ville de Germersheim

You venez d'Ukraine et avez besoin d'aide ? Ou vous vivez dans le district de Germersheim et vous voulez aider ?

Alors consultez le portail d'aide de la ville de Germersheim. La ville de Germersheim offre ici son soutien à ceux qui cherchent de l'aide et à ceux qui aident. Le portail doit leur permettre de se rencontrer facilement.

[Portail d'aide Ukraine](#)

Service de recherche

Le service de recherche aide les personnes à retrouver des proches dans le monde entier et les conseille sur toutes les questions relatives au regroupement familial. Le Service de recherche est un point de contact pour les personnes qui, en raison des guerres et des conflits armés actuels, des catastrophes, des déplacements, de l'exil, de l'expulsion et de la migration, ne savent pas où se trouvent leurs proches. Le Service de recherche aide les personnes qui ont été involontairement séparées les unes des autres et dispersées dans différents pays, à réaliser leur souhait de vivre à nouveau ensemble dans un même pays.

Service international de recherches

■ [Service de recherche de la Croix-Rouge allemande](#)

■ [Internationalservice de recherche Red Cross / Red Crescent Crescent Soc.](#)

Naturalisation

Vous souhaitez obtenir la nationalité allemande ?

C'est possible si vous vivez habituellement et légalement en Allemagne depuis au moins cinq ans. D'autres conditions sont requises :

- votre identité doit être clarifiée
- Vous devez appartenir à un État. Vous ne devez donc pas être apatride.
- Vous possédez un droit de séjour illimité ou un permis de séjour permanent.
- Vous adhérez à l'ordre fondamental libéral et démocratique de la Loi fondamentale pour la République fédérale d'Allemagne.
- Vous reconnaisssez la responsabilité historique particulière de l'Allemagne pour les crimes commis par les nationaux-socialistes et leurs conséquences.
- vous n'avez pas été condamné pour un délit
- vous pouvez financer votre vie et celle de votre famille
- vous avez des connaissances suffisantes de la langue allemande, au moins au niveau B1
- vous connaissez l'ordre juridique, l'ordre social et les conditions de vie en Allemagne
- vous n'êtes pas marié(e) à plusieurs personnes en même temps
- Vous respectez l'égalité des droits entre hommes et femmes, telle qu'elle est inscrite dans la Loi fondamentale allemande.

Vous remplissez toutes les conditions ?

Alors vous avez la possibilité de vous faire naturaliser.

En vous faisant naturaliser, vous devenez citoyen allemand. Vous avez ainsi les mêmes droits et devoirs que tous les autres Allemands.

Vous pouvez voter dans les communes, dans les Länder et au niveau fédéral. Ou même vous présenter vous-même à des postes politiques.

Vous pouvez vous déplacer librement dans l'Union européenne, puisque vous êtes alors citoyen(ne) de l'Union.

En dehors de l'Europe, vous pouvez vous rendre dans de nombreux pays sans visa.

Je souhaite me faire naturaliser. Que dois-je faire ?

Vous pouvez déposer une demande de naturalisation auprès du service de naturalisation de l'administration du district. Celui-ci se trouve dans le bureau des étrangers.

Dois-je renoncer à ma nationalité actuelle si je me fais naturaliser ?

Vous ne devez plus renoncer à votre ancienne nationalité. Avec le nouveau droit de la nationalité du 27 juin 2024, vous avez le droit de posséder plusieurs nationalités.

Puis-je également faire naturaliser ma famille ?

Les conjoints et les enfants peuvent être naturalisés avec vous. Cela vaut également s'ils vivent depuis moins longtemps en Allemagne. Les jeunes à partir de 16 ans peuvent déposer eux-mêmes une demande de naturalisation.

Tout le monde doit-il remplir les mêmes conditions pour être naturalisé ?

Pour certains groupes de personnes, les conditions sont différentes. Cela concerne par exemple les bénéficiaires du droit d'asile ou les personnes mariées à un(e) Allemand(e). Dans certains cas, ces personnes peuvent être naturalisées après une période plus courte en Allemagne.

Vous pouvez obtenir des informations sur les différentes conditions auprès du service de naturalisation.

Contact pour l'instant :

Einbürgerungsstelle

📍 [17er Straße 1, 76726 Germersheim](https://www.kreis-germersheim.de/buergerservice/j...)

✉️ @einbuergerung@kreis-germersheim.de

🌐 <https://www.kreis-germersheim.de/buergerservice/j...>

Pour plus d'informations

- ➡️ [Ministère de la famille, des femmes, de la jeunesse, de l'intégration et de la protection des consommateurs du Land de Rhénanie-Palatinat](#) (MFFJIV)
- ➡️ [Informations en langue facile](#)

Regroupement familial / regroupement familial

Qu'entend-on par regroupement familial ?

Les personnes qui vivent déjà en Allemagne peuvent, dans certaines circonstances, faire venir leur famille de l'étranger. C'est ce qu'on appelle **le regroupement familial**. Ou encore **le regroupement familial**. Normalement, seuls les membres du noyau familial peuvent rejoindre la famille en Allemagne. Il s'agit des époux, des enfants mineurs et des parents d'enfants mineurs.

Quelles sont les conditions à remplir pour un regroupement familial ?

Si vous êtes vous-même originaire d'un pays tiers et que vous souhaitez faire venir votre famille en Allemagne, vous devez :

- avoir un statut de séjour garanti (c'est-à-dire un permis de séjour, un permis de séjour permanent UE ou un permis d'établissement)
- avoir un logement suffisamment grand pour tous **et**
- pouvoir subvenir à vos besoins et à ceux de votre famille. Vous devez donc avoir assez d'argent pour vivre ensemble et ne pas avoir besoin d'aide.
- Si les conjoints souhaitent emménager ensemble, ils doivent avoir des connaissances simples en allemand. Ils doivent en apporter la preuve avant d'entrer en Allemagne.

Y a-t-il des exceptions à cette règle ?

Il y a des exceptions si la famille s'installe chez un citoyen allemand. Ou avec des personnes bénéficiant du droit d'asile ou des réfugiés GFK.

Il existe également des exceptions légales en ce qui concerne la preuve des connaissances en allemand, entre autres pour les bénéficiaires du droit d'asile et les réfugiés GFK.

Les règles s'appliquent également aux partenariats de vie enregistrés entre partenaires du même sexe (c'est-à-dire deux hommes ou deux femmes).

Est-il possible de faire venir ses propres parents ou beaux-parents en Allemagne ?

Depuis le 1er mars 2024, il est possible pour les professionnels de faire venir leurs propres parents ou beaux-parents en Allemagne. C'est possible s'ils ont obtenu leur titre de séjour en tant que professionnel pour la première fois à partir du 1er mars 2024.

Si les conjoints vivent ensemble de manière permanente en Allemagne, mais qu'un seul des partenaires est un professionnel, il est également possible de demander un visa pour les beaux-parents du professionnel.

Pour obtenir un visa de regroupement parental, les conditions suivantes doivent être remplies :

- Le professionnel a obtenu l'un des titres de séjour suivants pour la première fois le 1er mars 2024 ou après :
 1. Carte bleue européenne,
 2. carte ICT,
 3. Titre de séjour selon les articles 18a, 18b, 18c, paragraphe 3, les articles 18d, 18f, 19c, paragraphe 1, pour un emploi en tant que cadre supérieur, cadre dirigeant, spécialiste

d'entreprise, scientifique, scientifique invité, ingénieur ou technicien dans l'équipe de recherche de scientifiques invités ou en tant qu'enseignant, selon l'article 19c, paragraphe 2 ou 4, première phrase, ou l'article 21 de la loi sur le séjour des étrangers.

- le professionnel peut subvenir seul aux besoins de ses parents ou beaux-parents. Dans certaines circonstances, cela s'applique également aux autres membres de la famille.

Où pouvez-vous déposer une demande de regroupement familial ?

Vous pouvez déposer une demande de regroupement familial auprès de votre [service des étrangers](#). Vous devez y présenter tous les documents nécessaires. Et vous devez faire une [déclaration d'engagement](#). Cette déclaration stipule que vous prenez en charge tous les frais de la personne qui souhaite venir chez vous en Allemagne. Ainsi, vous devez par exemple aussi prendre en charge les frais de traitement en cas de maladie. Et aussi les frais de rapatriement dans le pays d'origine, si cela s'avère nécessaire.

Vous voulez en savoir plus sur le thème du regroupement familial ? Et comment un regroupement familial peut-il avoir lieu ?

L'association d'information asile et migration a rédigé une fiche d'information sur le regroupement familial. Cela devrait donner un premier aperçu. On peut y apprendre quels groupes de personnes ont droit au regroupement familial en Allemagne. Et elle mentionne également les différentes procédures de regroupement familial (état mars 2018).

La fiche d'information est disponible en allemand, en anglais, en arabe et en tigrinya :

[Fiche d'information](#)

 Dans une [vidéo](#) du HCR, le regroupement familial est expliqué simplement.

Vous trouverez de plus amples informations sur  [ici](#)

Office fédéral de la migration et des réfugiés (BAMF)

L'Office fédéral pour la migration et les réfugiés (BAMF) est une autorité importante en Allemagne. Il existe de nombreuses antennes de cette autorité dans toute l'Allemagne.

Les personnes qui fuient leur pays d'origine peuvent obtenir l'asile ou la protection des réfugiés en Allemagne. Le BAMF décide si une personne est reconnue comme réfugiée ou non.

Que fait le BAMF ?

Le BAMF a de nombreuses tâches :

- Il examine les demandes d'asile et décide si quelqu'un obtient l'asile ou la protection des réfugiés.
- Il aide les migrants à s'orienter en Allemagne. Par exemple par des cours de langue et d'intégration.
- Il soutient les personnes qui souhaitent retourner volontairement dans leur pays d'origine, par exemple lorsque la guerre est terminée dans leur pays.
- Le BAMF mène également des recherches sur la migration, l'asile et l'intégration.

Centres d'arrivée

Toutes les étapes importantes du processus d'asile sont effectuées dans les centres d'arrivée. C'est là que se passe par exemple :

- Un examen médical.
- Les données personnelles sont enregistrées et l'identité est vérifiée.
- La demande d'asile peut être déposée.
- Il y a une audition au cours de laquelle le BAMF mène l'entretien et décide de la demande.
- L'agence pour l'emploi aide également à répondre aux questions sur le travail en Allemagne.

Antennes et bureaux régionaux

Parfois, il y a des cas difficiles qui sont traités dans les antennes. Ces services gèrent la procédure d'asile, c'est-à-dire le dépôt de la demande, l'entretien et la décision. Certaines antennes sont également appelées antennes régionales et s'occupent du travail d'intégration sur place.

Retour volontaire

Tous les réfugiés ne sont pas autorisés à rester en Allemagne. Si quelqu'un souhaite retourner dans son pays d'origine, il peut s'informer auprès d'un service de conseil en vue du retour. Ces services reçoivent leurs informations du BAMF afin de pouvoir aider.

Office fédéral de la migration et des réfugiés (BAMF) - multilingue

Anhörungszentrum

 [Dasbachstraße 15b, 54292 Trier](https://www.bamf.de/DE/Startseite/startseite_node...)

 @service@bamf.bund.de

 [+49 \(0\) 65114630](tel:+49(0)65114630)

 https://www.bamf.de/DE/Startseite/startseite_node...

Conseil social et aide en cas de situation d'urgence

Département des aides sociales

Aide-mémoire et informations importantes sur l'aide sociale selon le livre XII du Code social (SGB XII)

Qui peut bénéficier de l'aide sociale ?

Les personnes qui sont dans une situation de détresse et qui ne peuvent pas s'aider elles-mêmes. Même si aucune aide n'est apportée par la famille ou d'autres organismes, il est possible de bénéficier de l'aide sociale.

Qu'est-ce que l'aide sociale ?

L'aide sociale fait partie du système d'État qui aide les citoyens dans le besoin. L'aide sociale comprend de nombreuses prestations de soutien :

- aide à la subsistance
- Assurance de base pour la vieillesse et l'incapacité de travail
- Aide aux soins
- Aide à la santé
- Aide pour surmonter des difficultés sociales particulières
- Aide dans d'autres situations de vie

D'autres prestations d'autres organismes de prestations sociales sont entre autres

- Assurance chômage
- Assurance maladie
- Assurance accidents
- Assurance pension
- Allocation de logement
- Allocations familiales

Qui peut répondre à vos questions ?

Les collaborateurs des

- Administrations communales
- Administrations municipales
- Administrations de communes associées
- administration de district

donnent des informations et des conseils sur les droits et les obligations.

Que fait l'administration ?

L'administration examine comment elle peut aider au mieux. Elle regarde également si vous avez des revenus ou des biens propres. Ou si d'autres services ou des proches peuvent vous aider.

Qui ne reçoit pas d'aide sociale ?

Vous ne recevez pas d'aide sociale si vous pouvez vous aider vous-même. Ou si vous recevez de l'aide d'autres personnes, comme votre famille ou d'autres organismes de prestations sociales.

Comment l'aide sociale est-elle accordée ?

L'aide est fonction des besoins individuels. L'aide sociale commence dès que l'administration sait que les conditions sont remplies. Pour l'aide de base à la vieillesse et en cas d'incapacité

de travail, il faut faire une demande.

Quelles sont les différentes formes d'aide sociale ?

L'aide sociale peut être fournie sous forme de services, de prestations en espèces ou de prestations en nature.

Qu'est-ce qu'une communauté domestique ?

Si l'on vit avec d'autres personnes, on est supposé gérer ensemble et recevoir une aide de leur part.

Qui a droit à l'aide sociale ?

Les personnes qui ne peuvent pas subvenir à leurs besoins avec leurs propres revenus et leur propre patrimoine ont droit à une aide à la subsistance. Pour les couples mariés ou les partenaires, les revenus et la fortune sont considérés ensemble.

Qu'est-ce qui fait partie des moyens d'existence nécessaires ?

Les dépenses pour l'alimentation, l'habillement, le logement, l'énergie, les appareils ménagers, les soins de santé, les transports, les loisirs, l'éducation et d'autres services font partie des moyens de subsistance. Pour le loyer, seuls les frais raisonnables sont pris en compte.

Quand l'aide est-elle limitée ?

L'aide peut être limitée si l'on a délibérément diminué son revenu ou son patrimoine pour obtenir plus d'aide ou si l'on agit de manière non économique malgré les instructions données.

Quel patrimoine doit-on utiliser ?

On doit engager tous ses biens réalisables, mais dans certains cas, ce n'est pas le cas, par exemple pour un terrain raisonnable ou de petites sommes d'argent.

Que se passe-t-il en cas de revendications contre des tiers ?

Les droits contre d'autres personnes peuvent être transférés à l'organisme d'aide sociale. C'est le cas, par exemple, des créances alimentaires envers les conjoints ou les parents séparés.

Quelles sont les obligations de coopération ?

Vous êtes tenu(e) de communiquer tous les faits et changements importants. Vous devez également être en mesure de les prouver. Si l'office le demande, vous devez vous présenter en personne. Si vous ne participez pas, il se peut que vous ne receviez pas d'aide. Ou que l'aide que vous recevez déjà soit supprimée.

Que se passe-t-il en cas de fausse déclaration ?

Si vous faites de fausses déclarations, cela est considéré comme une fraude. Cette fraude est punissable. Elle peut faire l'objet de poursuites pénales. Si vous avez reçu des prestations en raison des fausses déclarations, il se peut que vous deviez les rembourser.

Qu'en est-il du remboursement des frais en cas de comportement fautif ?

Toute personne qui, intentionnellement ou par négligence grave, a créé les conditions de l'aide sociale doit rembourser les frais. Les héritiers d'une personne peuvent également être tenus de le faire.

Qu'est-ce que la protection des données sociales ?

Les informations sur la situation personnelle et économique sont traitées de manière confidentielle. Elles ne peuvent être transmises qu'avec votre accord ou une autorisation légale.

Quels documents et pièces sont nécessaires ?

Vous trouverez les documents nécessaires sur la page du site Internet de la Kreisverwaltung Arbeit und Soziales | Kreis Germersheim. Vous y verrez également quels documents vous devez encore fournir.

Fachbereich Soziale Hilfen

 [Waldstraße 13a, 76726 Germersheim](#)

 [+49 \(0\) 727453229](#)

 <https://www.kreis-germersheim.de/buergerservice-v...>

 Heures d'ouverture de l'administration

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h

Mardi, de 13h30 à 16h

Jeudi, longue journée administrative, de 13h30 à 18h.

Le mercredi est fermé.

Attention : les mardis et mercredis, le service d'aide à la subsistance et de protection de base est fermé au public.

Important : utilisez la prise de rendez-vous en ligne !

Comment faire ?

 [Prise de rendez-vous en ligne : Aide à la subsistance et sécurité de base](#)

 [Prise de rendez-vous en ligne : Aide aux soins](#)

 [Prise de rendez-vous en ligne : Aide au logement](#)

Conseil social général (ASB)

Vous vous trouvez dans une situation d'urgence ou dans une situation difficile ? Et vous avez besoin de conseils et de soutien ?

Alors venez à la Consultation sociale générale (CSG). Vous y obtiendrez des informations et des conseils sur des questions sociales générales. Mais aussi dans les situations de détresse aiguë. La consultation sociale générale est une offre destinée à tous. Toute personne qui a des problèmes peut s'y rendre.

Ils peuvent venir pour un entretien unique. Ou si elles ont besoin d'aide plus longtemps.

You avez des problèmes juridiques ou financiers ?

Lors des entretiens de conseil, il est également possible de parler des possibilités juridiques et financières.

Quel est l'objectif des entretiens de la consultation sociale ?

L'objectif des entretiens est de clarifier la situation des personnes concernées. Parfois, il s'agit aussi de résoudre des difficultés avec d'autres personnes. Ou en cas de difficultés avec des institutions. Le service de consultation peut également aider à entrer en contact avec les autorités ou d'autres services.

Combien coûte la consultation ?

La consultation sociale générale est gratuite. Tous les entretiens sont confidentiels. Aucune information n'est divulguée.

Conseilsgénéraux de vie et sociaux (ASB) du centre Caritas

Centre Caritas de Germersheim



Klaus Fichtinger | Allgemeine Lebens-und Sozialberatung

 [17er Straße 1, 76726 Germersheim](https://www.caritas-speyer.de/angebote/allgemeine...)

 [@caritas-zentrum.germersheim@caritas-speyer.de](mailto:caritas-zentrum.germersheim@caritas-speyer.de)

 [+49 \(0\) 72749491113](tel:+49(0)72749491113)

 <https://www.caritas-speyer.de/angebote/allgemeine...>

Magasins de quartier Germersheim, kleine Au et Sondernheim

Vous habitez dans le quartier résidentiel de Kleine Au ? Ou à Sondernheim ou dans le sud de la ville de Germersheim ?

Là, les magasins de quartier sont les premiers points de contact en cas de questions ou de problèmes. Ils sont également des lieux de rencontre pour les riverains. Tous les habitants y sont les bienvenus.

Les magasins de quartier conseillent et aident à résoudre de nombreux problèmes. Ils soutiennent les intérêts communs des habitants.

Les collaborateurs se rendent-ils aussi chez moi si j'ai besoin d'aide ?

Les collaborateurs des magasins de quartier se rendent également au domicile des familles si celles-ci ont besoin d'une assistance.

Sur quels sujets les magasins de quartier peuvent-ils donner des conseils et apporter leur aide ?

Les collaborateurs des magasins de quartier conseillent

- en cas de questions sur l'éducation,
- en cas de conflits et de crises
- ils peuvent également vous accompagner lors d'entretiens avec des jardins d'enfants, des écoles, des médecins ou d'autres institutions
- ils vous aident à comprendre des documents
- ils vous aident à remplir des formulaires si vous devez vous rendre dans une administration ou si vous voulez faire une demande
- ils vous aident à suivre des cours de langue
- ils vous aident à trouver une place d'apprentissage ou un emploi
- ils proposent des offres hebdomadaires telles que l'aide aux devoirs, le rendez-vous des filles, le rendez-vous des jeunes et le rendez-vous des femmes
- ils proposent des programmes de vacances et des fêtes dans le quartier (par exemple la fête de l'aire de jeux, la fête de l'été ou la fête de la semaine des droits de l'enfant)

Quelles sont les offres actuelles ?

Actuellement, c'est le magasin de quartier de la Kleine Au qui propose cette offre :

- Aide aux devoirs,
- Fêtes pour le quartier,
- Rencontre de femmes,
- rencontre des filles et rencontre des jeunes,
- Programme pendant les vacances,
- AG environnement
- et bien d'autres choses encore

À qui puis-je m'adresser ?

Klaus Strauß | Stadtteilladen Kleine Au

 [In der kleinen Au 10, 76726 Germersheim](#)

 [@stadtteilladen@gmx.de](mailto:stadtteilladen@gmx.de)

 [+49 \(0\) 7274704998](tel:+49(0)7274704998)

📞 [+49 \(0\) 15140638638](tel:+49(0)15140638638)

🌐 <https://www.cjd.de/de/stadtteilladen-kleine-au>

Stefan Leahu | Stadtteilladen Sondernheim

📍 [Germersheimer Straße 14, 76726 Germersheim](#)

✉️ @stefan.leahu@cjd.de

📞 [+49 \(0\) 15140638635](tel:+49(0)15140638635)

🌐 <https://www.cjd.de/de/stadtteilladen-kleine-au>

You cherchez d'autres offres de conseil ? Alors, regardez ici :

- [Vers le conseil en migration](#)
- [Vers le service de migration pour les jeunes](#)
- [Vers le conseil psychosocial](#)
- [!\[\]\(f04ddd5e48db88e4b019ad8f0cadba6e_img.jpg\)Conseil sur place - bureaux des familles](#)

Conseil en matière de dettes/d'insolvabilité

L'association Arbeiterwohlfahrt (AWO) propose un service de conseil en matière de dettes/d'insolvabilité aux personnes qui sont dans le besoin parce qu'elles ont des dettes. Elle offre des conseils et une assistance et aide à :

- économiques,
- juridiques
- problèmes sociaux et de santé
- en tenant compte de l'état psychique et physique des clients*.

Souvent, les personnes ayant des dettes qu'elles ne peuvent pas assumer elles-mêmes ont aussi d'autres problèmes. Le centre de conseil peut alors faire appel à d'autres services spécialisés ou les orienter vers eux. Mais il ne le fait que si les clients sont d'accord.

Les conseillers reconnaissent les situations de détresse des individus dans leur ensemble. Ils aident les débiteurs à élaborer des plans pour réduire ou supprimer leurs dettes. Pour cela, il est important que les débiteurs collaborent activement et honnêtement.

Que propose encore le centre de conseil ?

- Il peut délivrer un certificat attestant que deux parties n'ont pas pu se mettre d'accord sans passer par un tribunal. Ensuite, une demande d'ouverture d'une procédure d'insolvabilité des consommateurs peut être déposée.
- Elle délivre une attestation de besoins supplémentaires. Celle-ci entraîne une augmentation du montant insaisissable pour un compte de protection contre la saisie.
- elle propose des séances de prévention, notamment dans les écoles (secondaires), les institutions sociales et les mesures du Jobcenter

- elle propose des formations spécialisées

Toutes les consultations et la délivrance des attestations ne coûtent rien à l'AWO Schuldnerberatung und Insolvenzberatungsstelle. Tout ce qui est discuté lors de la consultation n'est pas transmis. Les informations ne sont pas transmises.

AWO Schuldner- und Insolvenzberatung

📍 [Karl-Sauer-Straße 8, 76829 Landau](https://www.awo-sib.de/)

✉️ info@awo-sib.de

📞 [+49 \(0\) 634183613](tel:+49(0)634183613)

🌐 <https://www.awo-sib.de/>

■ Disponibilité téléphonique :

Du lundi au vendredi, 09:00 - 12:00h

Heures de bureau :

Lundi à jeudi, 09:00 - 12:00h et 14:00 - 16:00h

Vendredi, 09:00 - 14:00h

En raison de la forte demande, il existe une liste d'attente pour l'obtention d'un rendez-vous de consultation.

Aide en cas de violence de droite, raciste et antisémite / Soutien en cas de discrimination et d'antitisanisme

Conseil et soutien en cas de discrimination, de racisme et de violence d'extrême droite

La discrimination signifie qu'une personne est traitée moins bien qu'une autre. En Allemagne, c'est interdit. Il existe en revanche une loi. La loi générale sur l'égalité de traitement (AGG). Toutes les personnes sont protégées contre la discrimination par cette loi. La loi protège toutes les personnes, quel que soit leur statut de séjour.

L'AGG doit protéger toutes les personnes contre le fait qu'elles :

- pour des raisons racistes,
- en raison de leur origine ethnique,
- en raison de leur sexe,
- en raison d'un handicap,
- en raison de leur religion,
- en raison de leurs croyances ou de leurs convictions,
- en raison de leur âge
- ou en raison de leur orientation sexuelle

sont discriminées.

La loi générale sur l'égalité des chances (AGG) existe en Allemagne depuis 2006.

Service anti-discrimination de l'État fédéral

You avez été victime de discrimination ? Et vous voulez vous y opposer ?

Il existe un bureau anti-discrimination au niveau fédéral. Les personnes peuvent y être conseillées et soutenues. Elles peuvent se manifester si elles ont subi un préjudice. La base juridique est la loi générale sur l'égalité (AGG).

L'agence anti-discrimination peut informer sur les droits dont disposent les personnes en vertu de l'AGG. Il montre également comment se défendre légalement contre les inégalités.

L'organisme anti-discrimination peut servir d'intermédiaire avec d'autres centres de conseil. Il peut également aider deux personnes en conflit à trouver un accord.

Les conseils sont confidentiels et gratuits.

Service fédéral de lutte contre la discrimination

■ [030/18555-1855](tel:030185551855)

■ beratung@ads.bund.de

■ Vous trouverez de plus amples informations [ici](#)

■ Disponibilité téléphonique:

Lundi, 13:00 - 15:00h

Mercredi et vendredi, 9:00 - 12:00h

Cliquez ici pour accéder au [formulaire de contact](#).

Service de lutte contre les discriminations du Land (LADS)

Les gens sont très différents les uns des autres. On peut le voir partout. Ils se distinguent par leur culture, leur langue, leur religion ou leur façon de voir le monde. Ils ont des sexes différents, des âges différents ou une identité sexuelle différente. Chaque personne a en outre des capacités et des handicaps différents.

Les droits de l'homme sont valables pour tous et ne sont soumis à aucune condition. Il est important de pouvoir et de savoir utiliser ces droits. Il faut connaître ses droits pour pouvoir les utiliser.

Il faut revendiquer ces droits pour soi-même. Mais on devrait aussi les respecter chez les autres. C'est la seule façon de lutter efficacement contre la discrimination. C'est ce à quoi s'emploie le Landesantidiskriminierungsstelle (LADS).

Sous le slogan "Divers. Différent. Égalité !", le LADS informe. Il éclaire, conseille et soutient toutes les personnes.

Vous y trouverez également de nombreuses informations sur :

- Questions juridiques
- Conseil
- Réseaux
- Offres de services
- les personnes de contact et
- des informations à lire.

Ministère de la famille, des femmes, de la culture et de l'intégration (MFFKI) de Rhénanie-Palatinat

Interlocutrices

Mechthild Gerigk-Koch

 [06131/165605](tel:06131/165605)

 @mechthild.gerigk-koch@mffki.rlp.de

Conseil téléphonique

 [06131/165611](tel:06131/165611)

Heures de consultation

Lundi à vendredi, 9:30 - 12:00h

Vanessa Cobos Pérez

 [06131/165606](tel:06131/165606)

 @vanessa.cobosperez@mffki.rlp.de

Heures de consultation

Du lundi au jeudi, 9:00 - 12:00h

 Cliquez [ici](#) pour accéder à la page d'accueil

Boussole de conseil RLP

En Rhénanie-Palatinat, il existe un très grand nombre de soutiens pour les personnes concernées par la discrimination et la violence. L'État les soutient. Mais les communes et la société civile apportent également leur aide.

Vous souhaitez obtenir une vue d'ensemble ? Ou trouver l'offre de conseil qui vous convient ?

Le Beratungskompass RLP peut vous aider. Il aide les personnes concernées, les proches et les témoins d'incidents misanthropiques. Dans la boussole de conseil, vous trouverez des services qui proposent des conseils et de l'aide. Vous y trouverez également des listes d'interlocuteurs.

La Boussole de conseil aide à trouver des offres et des interlocuteurs dans ces domaines :

- points de contact inter-fonctionnels
- dévalorisation des demandeurs d'asile
- Dévalorisation des chômeurs de longue durée
- Dévalorisation des personnes en raison de leur identité sexuelle
- Dévalorisation des personnes en raison de leur identité sexuelle
- Dévalorisation des personnes handicapées
- Dévalorisation des personnes sans domicile fixe
- Antisémitisme
- Racisme
- Sexisme
- Anti-tsiganisme
- hostilité envers les musulmans/racisme antimusulman

Vous souhaitez échanger vos expériences avec d'autres personnes ?

Les organisations d'entraide permettent aux personnes concernées de parler avec d'autres personnes. Des personnes qui vivent ou ont vécu des expériences similaires s'y rencontrent. Certains centres d'accueil conseillent sur la discrimination de certains groupes. D'autres conseillent aussi de manière plus générale.

Vous souhaitez approfondir le thème de l'hostilité envers les groupes ?

Dans la Boussole de conseil, vous trouverez une liste d'offres de formation continue et de perfectionnement autour de ce thème.

La Boussole de conseil est une mesure du plan d'action national contre le racisme et la xénophobie.

Pour accéder à la Boussole de conseil, [cliquez ici](#) .

m*power - Service d'enregistrement des violences de droite, racistes et antisémites de Rhénanie-Palatinat

Vous avez été victime de violence de droite, raciste ou antisémite ? Et vous ne savez pas quoi faire maintenant ?

Vous devriez en tout cas signaler l'incident. Vous pouvez le faire auprès du service de conseil mobile m*power. La consultation est confidentielle et gratuite.

Le service de signalement documente et rassemble les cas de violence misanthropique. Cela aide à dresser un tableau de la situation en Rhénanie-Palatinat. Cela doit montrer à quel point la misanthropie existe en RLP. Les personnes concernées partagent leurs expériences. Elles

rendent ainsi les cas visibles pour les autres.

📞 [0151/10594799](tel:015110594799) / [0261/55001140](tel:026155001140) / [0261/55001141](tel:026155001141)

✉️ [@kontakt@mpower-rlp.de](mailto:kontakt@mpower-rlp.de)

Vous trouverez de plus amples informations ici : [m*power](#)

MIA - Centre d'enregistrement et d'information sur l'antitsiganisme

Qu'est-ce que l'antitsiganisme ?

L'antitsiganisme est une forme particulière de racisme. Il est dirigé contre les Sinti et les Roms. Certaines personnes les appellent 'Tziganes'. Ce terme est déjà une discrimination en soi. Il ne devrait pas être utilisé.

Comment MIA peut-elle aider ?

La MIA défend les intérêts des personnes concernées par l'antitsiganisme en Allemagne. Elle s'engage contre la discrimination et pour l'égalité des chances. Elle le fait dans les médias, la politique et en contact avec les autorités.

Elle met l'accent sur la mise en réseau avec des institutions de la société civile et des services de lutte contre les discriminations. En outre, les Sinti et les Roms doivent être encouragés. L'objectif est qu'ils trouvent leur place dans la société. Ils doivent pouvoir participer. Et qu'ils défendent leurs intérêts.

Par son travail, la MIA veut sensibiliser à l'antitsiganisme. Elle veut améliorer le soutien aux personnes concernées. Les incidents anti-tsiganes sont documentés de manière uniforme et selon un système précis. Les incidents sont ensuite évalués. Ce n'est qu'ainsi que les besoins des personnes concernées peuvent être clarifiés.

MIA a pour objectif de mettre en évidence les déficits existants dans le système réglementaire. Les incidents anti-gitans en Allemagne peuvent ainsi être rendus visibles.

Comment puis-je signaler un incident d'antitsiganisme ?

📞 [+49 \(0\) 1796632954](tel:+49(0)1796632954)

🌐 [Signaler un incident - Centre de signalement et d'information sur l'antitsiganisme \(antiziganismus-melden.de\)](http://Signaler un incident - Centre de signalement et d'information sur l'antitsiganisme (antiziganismus-melden.de))

Vous trouverez de plus amples informations sur MIA à l'adresse [suivante](#): 🌐

Association des centres de conseil pour les personnes concernées par la violence de droite, raciste et antisémite e.V.

Que pouvez-vous faire après une agression raciste ?

L'association des centres de conseil a rassemblé des recommandations à ce sujet. Elles sont disponibles en 10 langues : [Allemand](#), [Anglais](#), [Français](#), [Arabe](#), [Kurmançî](#), [Farsi](#), [Pachto](#), [Tingrinja](#), [Albanais](#), [Romanes](#).

■ Cliquez ici pour accéder au [site de l'association](#)

SoliNet - Conseils contre la haine et la violence sur Internet

Vous avez été victime de haine et de violence sur Internet ?

Alors vous trouverez de l'aide auprès de SoliNet. Il s'agit d'un service de conseil central pour les victimes de la haine et de la violence sur Internet en Rhénanie-Palatinat.

SoliNet offre un soutien varié et individuel :

- Soutien émotionnel
- Aide à la sauvegarde des preuves
- Aide à la suppression de contenus
- Soutien juridique
- Conseils sur la sécurité en ligne et la communication
- Les processus de conseil sont documentés.

Les conseils sont donnés en toute confidentialité. Si vous le souhaitez, vous ne devez pas donner votre nom. Le conseil est gratuit. Les conseils sont disponibles en allemand et en anglais.

Centre Solinet

📞 0621/5202130

■ solinet@medienanstalt-rlp.de

■ Vous trouverez d'autres informations [ici](#)

Services de conseil pour les personnes concernées

Que pouvez-vous faire après une agression de droite ?

Il existe de nombreux conseils qui peuvent aider. L'association Verband der Beratungsstellen für Betroffene rechter, rassistischer und antisemitischer Gewalt e.V. (VBRG) les a rassemblés.

Il existe une vidéo à ce sujet. Vous pouvez la voir ici :

🌐 [Toolbox gegen Rechts \(boîte à outils contre la droite\)](#)

Réseau pour une Rhénanie-Palatinat sans discrimination e.V.

Une série d'associations, d'initiatives et d'auto-organisations se sont regroupées sous le nom de Netzwerk diskriminierungsfreies RLP (réseau pour une RLP sans discrimination). Elles veulent s'engager ensemble pour l'égalité et contre la discrimination.

Le réseau souhaite soutenir les personnes concernées et contribuer à l'organisation de la diversité.

Vous trouverez la liste des membres ordinaires et d'autres informations sur le réseau à l'adresse [\[lien\]](#)

Comité d'initiative pour la politique migratoire de Rhénanie-Palatinat

Le comité d'initiative s'engage pour l'égalité sociale et juridique des personnes issues de l'immigration.

Ses priorités sont les suivantes :

- le travail politique et les relations publiques
- offres de formation continue
- travail de conseil concret (95% juridique)

Les offres de formation continue ont lieu sur les thèmes suivants :

- Compétence interculturelle
- Soins aux personnes âgées
- Prestations sociales
- Islam
- L'accent est mis sur des thèmes juridiques, comme l'AGG

Contact

Comité d'initiative pour la politique de migration

 Albert-Schweitzer-Straße 113-115, 55128 Mayence

Thorsten Jäger - Directeur

 [+49 \(0\) 61312874453](tel:+49(0)61312874453)

 tj@zgv.info

Ann-Christin Böltter - Rechtspolitische Referentin

 [+49 \(0\) 61312874420](tel:+49(0)61312874420)

 a-c.boelter@zgv.info

Aide en cas de violence - pour les femmes

Maisons d'accueil pour femmes



Avez-vous subi des violences ? Ou avez-vous été menacée ?

Lorsque les femmes sont victimes ou menacées de violence, elles ont besoin d'aide. Souvent, la violence a lieu au sein de la famille. Ou entre partenaires (mariés). Mais il existe des moyens de sortir de la violence et des chances d'un avenir sans violence. Les maisons d'accueil pour femmes sont des institutions pour les femmes et leurs enfants qui sont gravement touchés par la violence ou menacés de violence.

Les maisons d'accueil pour femmes offrent refuge et soutien. Mais aussi de l'information et des conseils. Les maisons d'accueil pour femmes offrent anonymat, sécurité et protection. Elles s'orientent sur le principe de l'aide à l'entraide.

Qui peut s'adresser à une maison d'accueil pour femmes ?

Toutes les femmes peuvent y trouver de l'aide. Peu importe leur âge ou leur niveau de revenu. Leur statut de séjour, leur origine ou leur orientation sexuelle ne font pas non plus de différence.

Quand les maisons d'accueil pour femmes sont-elles ouvertes ?

Les maisons d'accueil pour femmes sont accessibles 24 heures sur 24, y compris les week-ends et les jours fériés.

Combien de maisons d'accueil pour femmes y a-t-il en Rhénanie-Palatinat ?

En Rhénanie-Palatinat, il existe actuellement 17 maisons d'accueil pour les femmes victimes de violence âgées de plus de 18 ans et leurs enfants.

Vous trouverez des informations sur la [maison d'accueil pour femmes](#) la plus proche de chez vous ci-dessous ou par le biais de votre [bureau des familles](#) et de la [police](#).

Les adresses des maisons d'accueil pour femmes sont secrètes. Ceci afin de protéger les femmes concernées qui y résident. Le contact ne peut se faire que par téléphone.

Vous trouverez d'autres informations générales sur les maisons d'accueil pour femmes [ici](#)

Maison d'accueil pour femmes de Landau - Frauenzuflüchtsstätte Südpfalz e.V.

Maison d'accueil pour femmes de Landau/Palatinat du Sud

Boîte postale 2403 76814 Landau

[06341/89626](#)

■ [0170/8341889](#) (la nuit, les week-ends ou les jours fériés)

■ [Maison des femmes de Landau](#)

Centre pour femmes Aradia e.V.

Le Frauenzentrum Aradia e.V. à Landau offre un espace de protection pour les femmes. Le Frauenzentrum dispose d'un service d'appel d'urgence et de conseil pour les femmes et les filles victimes de violences sexuelles. Il propose également une offre complète de formations continues et de perfectionnement pour les professionnels et les personnes intéressées.

■ Moltkestraße 7, 76829 Landau

■ [06341/83437](#)

■ aradia-landau@t-online.de

■ [Centre pour femmes Aradia e.V.](#)

Maison des femmes de Neustadt

Maison des femmes ■ [06321/2603](#)

Centre de consultation ■ [06321/2329](#)

■ @beratungsstelle@frauenzentrum-neustadt.de

■ [Maison des femmes de Neustadt](#)

Maison d'accueil pour femmes de Speyer e.V.

La maison des femmes de Speyer offre protection, hébergement, conseil et assistance.

■ Boîte postale 1524 67325 Speyer

■ [06232/28835](#)

■ frauenhaus-speyer@gmx.de

■ [Maison d'accueil pour femmes de Speyer](#)

Frauen gegen Gewalt e.V. - Centres de consultation spécialisés pour les femmes victimes de violence et de harcèlement.

Service de consultation : lundi à jeudi, 08:30 à 15:30h, vendredi, 08:30 à 14:30h.

Conseil proactif

Frauen gegen Gewalt e.V. - Fachberatungsstelle für von Gewalt und Stalking betroffene Frauen

📍 [Kleine Pfaffengasse 28, 67346 Speyer](https://www.frauen-gegen-gewalt.de/de/organisationsstandorte)

✉️ [@frauenhaus-speyer@gmx.de](mailto:frauenhaus-speyer@gmx.de)

📞 [+49 \(0\) 623228835](tel:+49(0)623228835)

🌐 <https://www.frauen-gegen-gewalt.de/de/organisationen>

Ligne d'aide nationale

Le service d'aide téléphonique "Gewalt gegen Frauen" conseille les femmes concernées dans toute l'Allemagne. Elles peuvent y obtenir des informations. Ou une orientation vers des institutions locales appropriées qui les soutiennent.

La ligne d'aide est gratuite. Vous pouvez toujours le joindre : 365 jours par an, 24 heures sur 24.

📞 116016

L'offre de conseil est anonyme. Vous pouvez faire confiance aux conseillers et conseillères.

Les conseils peuvent être donnés en 18 langues étrangères. Avec l'aide d'interprètes, la consultation est possible dans de nombreuses langues.

L'offre est accessible à tous. Cela signifie qu'il aide également les personnes handicapées. Les personnes malentendantes ou souffrant d'une déficience auditive peuvent faire appel gratuitement à un service d'interprétation via le site web. La conversation avec les collaborateurs de la ligne d'aide est traduite en langue des signes allemande ou en langue écrite.

Les membres de la famille et les amis peuvent également s'adresser à la ligne d'aide. Il est également à la disposition des professionnels pour répondre aux questions et fournir des informations.

✉️ info@hilfetelefon.de

✉️ gebaerdentelefon@sip.bundesregierung.de

Aide en cas de violence - pour les femmes et les hommes

Centre d'intervention contre la violence domestique du Palatinat du Sud



Le InterventionsZentrum est un service spécial du parquet de Landau. Dans les cas de violence domestique, le service social de la justice intervient toujours. Ce service s'appelle l'aide judiciaire. L'aide judiciaire intervient ici en premier lieu. Et il travaille comme centre d'information. Le centre d'intervention peut également conseiller les aidants sur la manière d'aborder le thème de la violence domestique.

Le centre d'intervention aide à :

- Conseiller les personnes concernées
- Travail avec les auteurs de violences domestiques
- Travail avec les auteurs de harcèlement après une séparation
- travail avec des systèmes dans lesquels règne la violence des systèmes chargés de violence
- Compensation entre l'auteur et la victime
- Ministère public et assistance judiciaire

InterventionsZentrum gegen Häusliche Gewalt Südpfalz (Centre d'intervention contre la violence domestique du Palatinat du Sud)

■ [Nordring 15c, 76829 Landau](#)

■ [06341/381922](#) (Opferberatungsstelle)

■ [06341/381913](#) (travail avec les auteurs de violences)

■ info@haeusliche-gewalt.de

■ Cliquez ici pour accéder à la [page d'accueil](#)

Offres d'aide à l'échelle fédérale pour les femmes et les hommes victimes de violence

Sur le site de l'initiative **#Stärker als Gewalt** du BMFSFJ, vous trouverez de l'aide pour les femmes et les hommes victimes de violence. On y trouve des mesures pratiques. Et de l'aide et du soutien. Le site indique également qui contacter en cas d'urgence par téléphone ou en ligne.

■ [Plus fort que la violence](#)

Ligne d'aide sur la violence envers les hommes

Les hommes aussi sont victimes de violence. Dans l'enfance, dans la rue, dans les institutions ou même dans le couple.

C'est pourquoi la ligne d'aide Violence au masculin existe.

Vous êtes un homme et vous avez subi des violences ?

Alors appelez le numéro !

■ [0800/1239900](#)

■ [beratung@maennerhilfetelefon.de](#)

■ [Ligne d'aide pour les hommes](#)

Téléphone pour rentrer chez soi

Se déplacer seul la nuit peut être dangereux et effrayant.

Vous êtes seul(e) et vous ne vous sentez pas à l'aise ?

Vous pouvez alors appeler le téléphone de retour à domicile. Sur le chemin de votre domicile, vous pouvez téléphoner à des bénévoles. Ils vous "accompagnent" sur le chemin du retour. La conversation téléphonique doit vous permettre de vous sentir plus en sécurité. La conversation téléphonique ne s'arrête que lorsque vous êtes arrivé chez vous en toute sécurité.

Il existe de nombreuses initiatives régionales dans toute l'Allemagne. Vous pouvez appeler le Heimwegtelefon de Berlin de n'importe où.

Le Heimwegtelefon a pour objectif :

- vous donner de la sécurité
- dissuader d'éventuels agresseurs
- en cas d'urgence, les assistants au téléphone peuvent réagir plus rapidement
- toutes les personnes qui se déplacent seules la nuit et qui ont peur ou se sentent menacées peuvent toujours appeler

Dans toute l'Allemagne, toujours le numéro de Berlin ■ [030/12074182](#)

■ Heures de téléphone :

vendredi et samedi 22:00 - 3:00h

Du dimanche au jeudi 20:00 - 24:00h

■ [Téléphone pour le retour à domicile](#)

Pour que les pensées ne deviennent pas des actes

Projets de prévention pour les personnes qui craignent de commettre un acte de violence ou un délit sexuel.

BIOS Protection des victimes aide et conseille en cas de :

- consommation et diffusion de matériel pédopornographique
- fantasmes de violence et fantasmes sexuels
- tendances à des comportements sexualisés

- fantasmes sexuels avec des enfants
- violence domestique

Nous aidons à ne pas commettre d'infraction !

L'offre est anonyme et gratuite.

 [0721/47043935](tel:072147043935)

■ Heures de téléphone :

Lundi à vendredi, 08:00 à 12:30h

 praevention@bios-bw.de

 www.bevor-was-passiert.de

Déléguée à l'égalité des chances du district de Germersheim



La déléguée à l'égalité s'engage pour l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes. Elle développe des projets et des concepts pour l'égalité. En outre, elle s'engage pour l'égalité des migrants dans l'arrondissement de Germersheim. Elle s'occupe également de l'égalité des chances au travail.

Administration du district de Germersheim

Contact : Mme Lisa-Marie Trog

 Luitpoldplatz 1, 76726 Germersheim

 [07274/531109](tel:07274531109)

 l.trog@kreis-germersheim.de

 Pour plus d'informations, consultez l'[application](#)

 Vous trouverez plus d'informations sur le [site web du Kreis](#)

Aide en cas de violence - pour les enfants et les jeunes

Chiffres et faits

Combien d'enfants et d'adolescents sont concernés par la violence sexualisée ?

L'Office fédéral de la police criminelle (BKA) continue d'enregistrer une augmentation du nombre de cas de délits sexuels contre les enfants et les adolescents. Le nombre de cas a nettement augmenté ces dernières années, en particulier dans les domaines des abus sexuels sur mineurs et de la pornographie enfantine et juvénile.

En Allemagne, 16 375 cas d'abus sexuels sur des enfants ont été dénoncés en 2023. Mais de nombreux cas d'abus ne sont pas dénoncés. Par conséquent, les chiffres sont en réalité bien plus élevés.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime que jusqu'à un million d'enfants et d'adolescents en Allemagne ont déjà subi des violences sexuelles de la part d'adultes. Cela représente environ un à deux enfants par classe.

 [Portail central du gouvernement fédéral sur la violence sexuelle envers les enfants et les adolescents](#)

 [Représentant indépendant pour les questions d'abus sexuels sur les enfants \(UBSKM\)](#)

 [Road Movie - Parler aide](#)

Aide en cas de violence sexuelle dans le district de Germersheim

Tu as été victime de violences sexuelles ? Vous avez été touché(e) alors que vous ne le souhaitiez pas ? En tant que parent, vous soupçonnez que votre enfant a été victime de violences sexuelles ?

Le service de la jeunesse et ses partenaires de coopération et de réseau sont les interlocuteurs adéquats pour les enfants, les jeunes et les parents sur ce thème.

Les interlocuteurs proposent tous une consultation anonyme.

Kreisjugendamt / Service social général, réseau de protection de l'enfance

 17er Straße 1, 76726 Germersheim

Consultation téléphonique :

 [+49 \(0\) 727453432](#)

 Lu à Me : 08.30 - 12.00 heures et 13.30 - 16.00 heures

Jeu : 08.30 - 12.00 h et 13.30 - 18.00 h

Ve : 08.30 - 12.00 heures

En cas d'urgence en dehors des heures de bureau, veuillez contacter la police de Germersheim

( [+49 \(0\) 72749580](#) ou Wörth ( [+49 \(0\) 727192210](#)).

Le site  [www.trau-dich.de](#) est conçu pour les enfants des classes 1 à 6. Il donne aux enfants des conseils sur le comportement à adopter dans les situations d'agression.

Les contenus sont également disponibles en langue des signes et en langage facile.

Il y a également des contenus pour les parents et les professionnels.

Service de protection de l'enfance Caritas Zentrum Germersheim

Où les enfants peuvent-ils trouver de l'aide lorsqu'ils sont victimes de violence ?

Le service de protection de l'enfance du centre Caritas de Germersheim est là pour les enfants et les jeunes qui sont menacés de violence ou qui ont subi des violences. Il propose une aide pédagogique et psychologique. Et il peut aussi aider pour des questions juridiques ou médicales.

📍 17er-Straße 1, 76726 Germersheim

📞 [07274/9491134](tel:072749491134) ou 📞 [07274/9491136](tel:072749491136)

✉️ [@kinderschutzdienst.germersheim@caritas-speyer.de](mailto:kinderschutzdienst.germersheim@caritas-speyer.de)

✉️ [@Jana.Mohr@caritas-speyer.de](mailto:Jana.Mohr@caritas-speyer.de)

Pour les professionnels :

✉️ [@Insofa.germersheim@caritas-speyer.de](mailto:Insofa.germersheim@caritas-speyer.de)

Association de protection de l'enfance de Germersheim

Le Kinderschutzbund Germersheim propose des conseils aux enfants ou aux jeunes et à leurs parents. Les conseils peuvent être donnés en personne, par téléphone ou par e-mail.

📍 Waldstraße 5, 76726 Germersheim

Téléphone pour enfants et jeunes (gratuit)

📞 116111

Téléphone pour les parents (gratuit)

📞 [+49 \(0\) 8001110550](tel:+49(0)8001110550)

🕒 Nouvelles heures de consultation :

Lu à Ve de 9:00 à 17:00 et

mar et jeu jusqu'à 19:00

Nouvelles heures de consultation par chat :

Ma + Ve 10:00 - 12:00 et

mer + jeu 15:00 -17:00

Le conseil em@il reste disponible 24h/24.

✉️ [@Info@kinderschutzbund-germersheim.de](mailto:Info@kinderschutzbund-germersheim.de)

 [Association de protection de l'enfance de Germersheim](#)

Conseil en ligne pour les enfants et les jeunes :  [NummergegenKummer](#)

Portail d'aide sur les abus sexuels

Le portail d'aide sur les abus sexuels est destiné aux enfants et adolescents concernés, à leurs proches et aux professionnels. Il offre un accès rapide à l'aide et au conseil.

Vous vous faites du souci pour un enfant ou un adolescent/une adolescente ?

Dans ce cas, vous pouvez également vous adresser au portail d'aide. Vous pouvez y poser des questions et trouver du soutien.

 [Portail d'aide Abus sexuels](#)

Téléphone d'aide Abus sexuels

Vous préférez parler de l'abus sexuel par téléphone ?

Alors adressez-vous au téléphone d'aide. C'est le point de contact pour les personnes concernées par la violence sexuelle dans l'enfance et l'adolescence, pour les proches et les personnes de l'environnement social des enfants, pour les professionnels et pour toutes les personnes intéressées. Les conseillers au téléphone apportent leur soutien pour toutes les questions relatives à ce thème. La consultation est anonyme et gratuite. Elle peut également avoir lieu en ligne.

Les langues proposées sont : Anglais, arabe, turc, espagnol, russe, ukrainien, roumain, italien, dari, bosniaque, croate, serbe, bulgare, français, hongrois, persan (farsi), polonais, albanais, kurde.

Appelez - même en cas de doute !

 [0800/2255530](#)

 Heures de téléphone :

lundi, mercredi et vendredi, 09:00 - 14:00h

Mardi et jeudi, 15:00 - 20:00h

 [Portail téléphonique d'aide](#)

Téléphone d'aide berta en cas de violences sexuelles et rituelles organisées

Vous êtes personnellement concerné(e) ? Ou vous voulez aider une personne concernée ?

Ne restez pas seul(e) avec vos sentiments et vos questions. Appelez - même si vous subissez des pressions, si vous avez honte, si vous vous sentez coupable, si vous avez peur ou si vous

n'êtes pas sûr(e) de vous.

Pour les personnes concernées par la violence sexuelle et rituelle organisée. Soutien pour les personnes concernées, les aidants et les professionnels.

- Nous croyons et écoutons
- Nous conseillons sur la sortie et les questions qui y sont liées
- Nous restons là, même lorsque les choses deviennent difficiles
- Nous conseillons de manière confidentielle, anonyme et gratuite

 [0800/3050750](tel:08003050750)

 Heures de téléphone :

Mardi, 16:00 - 19:00h

Mercredi et vendredi, 09:00 - 12:00h

 [Téléphone Berta - N.I.N.A. e.V.](http://Telephone Berta - N.I.N.A. e.V.)

Police

Les tâches de la police sont bien définies dans toute l'Allemagne. La police sert d'ami et d'aide. Elle doit veiller à la sécurité de la population.

La police a différentes missions. Parmi ses tâches, on trouve :

- avoir un œil sur la criminalité et les problèmes de circulation routière
- enquêter sur les délits et les combattre (§ 163 StPO)
- réguler la circulation routière. enregistrer et enquêter sur les accidents de la circulation (§ 44 alinéa 2 StVO) ;
- enquêter sur la cybercriminalité et la combattre ;
- former la relève de la police
- lutter contre les incendies et les catastrophes écologiques
- apporter son soutien lors d'interventions médicales d'urgence lorsque les pompiers font partie de la police ;
- exploiter et soutenir les pompiers volontaires lorsque les pompiers font partie de la police ;
- surveiller des objets
- accompagner des manifestations
- sécuriser les voies navigables (police des eaux).

Il y a deux inspections de police dans le district de Germersheim :

Polizeiinspektion Germersheim

■ [Friedrich-Ebert-Straße 5, 76726 Germersheim](#)

■ [07274/958-0](#)

■ [pi@germersheim@polizei.rlp.de](#)

■ [Inspection de police de Germersheim](#)

Inspection de police de Wörth am Rhein

■ [Hanns-Martin-Schleyer-Straße 2, 76744 Wörth am Rhein](#)

■ [07271/9221-0](#)

■ [pi@woerth@polizei.rlp.de](#)

■ [Inspection de police de Wörth](#)

Vous êtes en danger et avez besoin de l'aide de la police ? Ou une autre personne a besoin de son aide ?

110 : le numéro pour la police

Alors composez le numéro d'urgence ■ [110](#). Ce numéro est gratuit et accessible de partout.

Vous devriez toujours appeler ce numéro si vous vous sentez menacé ou en danger. Ou si vous êtes exposé à un délit et que vous avez besoin de l'aide de la police.

Appelez également si vous constatez que d'autres personnes sont en danger. Même si vous ne faites que le supposer, vous avez raison de composer le 110.

112 : le numéro pour les pompiers et les services de secours

En cas d'accident, d'incendie ou si quelqu'un se trouve dans une situation d'urgence immédiate et potentiellement mortelle, composez le [112](#) ☎.